

Rupture des pionniers de l'indépendance et du PQ

par Jacques DUMAIS

Quatre pionniers irréductibles de l'indépendance du Québec ont tour à tour manifesté leur profonde inquiétude, cette semaine, à la suite des dernières déclarations du premier ministre René Lévesque, la

semaine dernière, qui a indiqué que le prochain référendum portera non plus sur la souveraineté tout court mais bien sur un mandat d'aller négocier la "souveraineté-association" à Ottawa.

M. Marcel Chapat, qui a déjà

jeûné pour la cause indépendantiste, au début des années 1960, a qualifié de "non-sens" cette dilution de l'article premier du programme du Parti québécois. "Si vous voulez faire librement une association, il faut que vous soyez d'abord souve-

(Suite à la page A2, 1re col.)



Marcel CHAPUT



Raymond BARBEAU



Andrée FERRETTI



Pierre BOURGAULT



La cohue à l'aéroport Newark

La foule se rue sur les Yankees

NEWARK N.J. (AP) — Des amateurs excités, assemblés pour célébrer le retour des champions Yankees de New York, se sont précipités sur la piste de l'aéroport de Newark, hier soir, nécessitant la fermeture temporaire de l'aéroport.

La foule, évaluée à 5.000 personnes, a forcé deux barricades et un cordon de policiers pour envahir la piste. Un camion à incendie s'est alors amené pour disperser la foule avec deux lances.

Lorsque les amateurs ont d'abord passé les barricades, ils ont refusé d'écouter la demande des autorités qui leur enjoignaient de quitter la piste.

Cependant, les policiers demandaient aux gens de se retirer pour leur propre sécurité et celle des Yankees. Un des policiers s'est plaint du fait que les autorités de l'aéroport n'avaient "par économie" que 15 officiers en devoir.

La scène rappelait celle de l'an dernier, selon la police, lors du

(Suite à la page A2, 6e col.)

autres informations sur les Yankees à la page C-7

Louis-M. VACHON
Jean-Paul MICHAUD
AVOCATS
1720, de la Canardière
663-6944

LE SOLEIL

74 PAGES 6 CAHIERS

QUEBEC, JEUDI 19 OCTOBRE 1978

82e ANNEE, No 87 PRIX 25¢

guy rouleau
opticien d'ordonnances

jeudi

Le chef des protestants au Vatican

Des personnalités venues de toutes les parties du monde, dont notamment le chef de l'Eglise d'Angleterre, assisteront dimanche, à Rome, à la cérémonie d'intronisation du nouveau pape, sur le parvis de la basilique Saint-Pierre. Ce pape symbolise un changement de mentalité à l'ouest.

pages B-7, D-1



Au vestiaire des femmes

Le hockey féminin, c'est sérieux. La Ligue féminine inter-cités de Québec devient le premier circuit de femmes à s'affilier à la Fédération de hockey sur glace du Québec. Notre journaliste Alain Bouchard, accompagné d'un photographe, n'a eu aucune difficulté à franchir la porte du vestiaire, pour recueillir les propos de ces "hockeyeuses".

page C-8

automobile

L'hiver est presque là et les automobilistes, du moins plusieurs d'entre eux, font provision d'huile. Notre chronique sur l'automobile fait le point sur le sujet.

pages E-6, E-7

c'est demain

...que sera publiée votre page, les enfants. Des dessins, des contes, des histoires, des jeux, du bricolage et un grand concours auquel vous serez invités à participer. Et il y aura de la couleur, plein de couleurs. Cette page sera publiée tous les vendredis. Ne la rate surtout pas!



sommaire

Annonces classées F-2 à F-18
Arts et lettres D-3 à D-7
Automobile E-6, E-7
Bridge F-17
Carrières et professions E-5
Décès F-19
Economie-finances E-1 à E-5
Feuilleton F-14
Horoscope F-3
Information régionale B-2, B-3
Mot mystère F-5
Mots croisés F-4
Où aller à Québec D-6
Page des lecteurs A-6
Page documentaire A-5
Patron F-17
Pierre Champagne A-11
Sport C-1 à C-11
Télévision D-5

météo

Nuageux avec éclaircies à Québec. Ensoleillé puis passages nuageux à l'est. Maximum autour de 7. Demain, beau et doux à Québec. Nuageux avec possibilités de pluie ou de neige à l'est.

détails à la page F-2

Les postiers défient la loi dans 10 villes

OTTAWA (d'après CP et UPI) — En dépit de la loi toute fraîche votée par le Parlement fédéral interdisant de faire la grève, les postiers ont refusé, cette nuit, de démanteler leurs lignes de piquetage dans au moins dix villes canadiennes.

Ce refus d'obtempérer à la loi spéciale passée à la vapeur par le gouvernement Trudeau au deuxième jour de grève des postiers, a fait suite au mot d'ordre du président du Syndicat des postiers du Canada, Jean-Claude Parrot.

Ce dernier a fait appel à la solidarité des 23.000 syndiqués, hier soir, et leur a demandé de défier la loi spéciale qui devait les obliger à reprendre le travail.

Le cabinet Trudeau se réunit aujourd'hui afin de décider de l'attitude qu'il doit adopter face au "non" des 23.000 postiers.

Les postiers des provinces Maritimes, de la plupart des centres du Qué-

bec, dont Montréal, à Toronto, à Ottawa, à Thunder Bay, à Winnipeg, à Regina, à Saskatoon, à Edmonton, à Calgary et à Vancouver sont restés dehors.

"Le Conseil national de l'exécutif a recommandé aux postiers à travers le

pays de continuer à exercer leur droit de grève jusqu'à ce qu'une convention collective soit signée", a expliqué M. Parrot.

La loi spéciale du ministre intérimaire du Travail, André Ouellet, obli-

geait les postiers à reprendre le travail dès minuit et une minute, ce matin, sous peine de très importantes amendes.

Pas d'hésitation

M. Parrot et les autres membres du

(Suite à la page A2, 1re col.)

Des bureaux temporaires seront ouverts

Ceux qui ont affaire au bureau situé à

137 Place des Chênes (Limoulu, Charlesbourg, Montmorency, Beauport, etc.) pourront aller dès demain au sous-sol de l'église Sainte-Odile, rue des Chênes ouest. Vendredi: de 9h à 16h, du lundi au vendredi durant le temps de la grève.

Charlevoix-Est (La Malbaie, Clermont...), hôtel de ville, 280 rue Nairn, La Malbaie. Vendredi, le 20, et les mercredis et vendredis: de 9h à 12h, de 13h à 16h.

Charlevoix-Ouest (Baie-Saint-Paul, les Eboulements...), salle du conseil de comté Charlevoix-Ouest, 1 Saint-Jean-Baptiste, Baie-Saint-Paul.

Ceux qui s'adressent en principe au bureau de Sainte-Foy, 930 chemin Sainte-Foy, sous-sol de l'église Saint-Charles-Garnier, 1215 Chanoine-Morel. Vendredi et du lundi au vendredi: de 9h à 16h.

A Lévis: Centre culturel, 36 rue Plante. Jeudi le 19 et du lundi au vendredi: de 10h à 15h.

Région de Montmagny: sous-sol de l'église Saint-Thomas, entrée sud-est rue Saint-Thomas. Jeudi le 19 et du mercredi au vendredi: de 10h à 15h.

Région de Saint-Georges de Beauce: sous-sol de la salle paroissiale, près de l'église Saint-Georges-Ouest. Lundi au vendredi: de 10h à 15h.

Région de Saint-Jean-Port-Joli: collège Fleury, rue Verreault. Mercredi au vendredi: de 10h à 15h.

Région de Portneuf: hôtel de ville, ave Picau à Donnacona. Lundi au vendredi: de 9h à 16h.

Région de Thetford Mines: Edifice Snow Jet, 850 boul. Ouellet. Lundi au vendredi: de 10h à 15h.

Région de Rimouski: sous-sol de l'église Sainte-Agnès. Lundi au vendredi: de 9h à 16h.

L'ancien juge Daigle s'entoure de majorettes



Joe DAIGLE

par Léonce GAUDREAU

envoyé spécial du Soleil

DALHOUSIE — C'est encadré de bruyantes et exubérantes majorettes que le leader libéral Joe Daigle, 44 ans, a fait son entrée dans une salle municipale de Dalhousie pour participer à l'un des multiples ralliements politiques ayant présentement lieu au Nouveau-Brunswick.

De quoi surprendre, lorsqu'on sait que Joe Daigle est un ancien juge, de tempérament assez taciturne et étant relativement jeune en politique active. Il a fait son entrée à la législature de Fredericton en 1974, dans une circonscription francophone très libérale, Kent-Nord.

Plus tôt dans la journée, il conservait cette perception lors de ses échanges avec des travailleurs de l'International Paper et des patients de l'hôpital de Dalhousie. Il donne l'impression du bon gars, sérieux bien sûr, mais sympathique.

(Suite à la page A2, 1re col.)

Nouveau Brunswick:



élections

bureau de direction s'exposent à des amendes de \$2.500, plus \$250 par jour pour avoir recommandé aux postiers de défier la loi.

Le président du syndicat a cependant indiqué que ses membres n'auront pas d'hésitation et ne reprendront pas le travail.

"Nous sommes en grève... Je ne crois pas que nous ayons les moyens de payer des amendes", a-t-il expliqué.

Chaque postier est passible d'une amende quotidienne de \$100. Le syndicat pourrait se voir imposer une amende initiale de \$10.000, plus \$1.000 pour chaque journée de grève.

Le ministre des Postes, Gilles Lamontagne, dans une interview au réseau anglais de Radio-Canada, a d'ailleurs indiqué que les postiers qui resteraient dehors s'attireraient la "pleine rigueur de la loi".

Selon le syndicat, la loi spéciale qui prolonge la durée de la convention collective jusqu'au mois de décembre 1979 tout en imposant l'arbitrage obligatoire, équivaut à "l'expropriation de nos droits".

M. Parrot a invité le gouvernement à nommer un véritable négociateur capable de prendre des décisions pour enfin trouver une solution aux problèmes des Postes.

Le leader syndical a ajouté que son syndicat ne se laisserait pas écraser par cette loi "répressive" qui prive les postiers d'un droit fondamental. Il a dit que son syndicat avait surnommé la loi spéciale la "loi Pinochet-Trudeau".

Loi rétroactive

M. Parrot a souligné que le gouvernement vient d'enlever un droit fondamental qu'il a lui-même accordé aux postiers, celui de faire la grève.

"Le gouvernement amende la loi quand ça fait son affaire, a-t-il dit. Il a ajouté que c'était comme le projet de loi qui permettrait à la GRC d'ouvrir le courrier, c'est une loi rétroactive."

"Mais nous, on ne peut amender rétroactivement le mandat que nous ont confié nos membres", a expliqué pour sa part M. Marcel Perreault, de Montréal, vice-président de l'exécutif national.

Les postiers, sans contrat de travail depuis le 30 juin 1977, ont donné un mandat de grève à leur exécutif dans une proportion de près de 80 pour 100. Les 6.500 membres québécois du syndicat ont voté en faveur de la grève à plus de 90 pour 100. Selon le syndicat, il reste encore 264 clauses en litige.

"Nous ne pouvons pas négocier tout seul", a lancé M. Parrot.

En prison

Les postiers affichaient leur détermination sur les lignes de piquetage, cette nuit.

"Je suis prête à aller en prison parce que je peux absolument pas trouver d'argent pour payer les amendes prévues par la loi", a expliqué sur une ligne de piquetage, à Montréal, Yvonne Barbeau, employée des Postes depuis trois ans.

"Nous continuerons notre lutte par une grève de la faim en prison", a ajouté son collègue Christian Desrosiers. Un autre a indiqué que, de toute façon, le

gouvernement ne peut envoyer tous les postiers en prison parce qu'il n'y a tout simplement pas assez de place.

A Winnipeg, un porte-parole du syndicat a déclaré que les syndiqués continueraient de faire du piquetage 24 heures par jour. "Nous avons décidé que notre direction et nos membres appuieront à 100 pour 100 la direction nationale."

Pour ce qui est des amendes, le même porte-parole a dit: "Nous avons déjà affronté ces menaces. Nous allons soutenir le bluff du gouvernement et peut-être que nous reprendrons les négociations."

A Toronto, quelque 30 postiers se sont dissociés de leurs camarades et ont franchi la ligne de piquetage. Ils ont dû

toutefois se faire accompagner par la police.

A Edmonton, les postiers restent dehors mais ils doivent étudier la question ce matin afin de décider s'ils rentreront ou pas. Par ailleurs, plusieurs autres syndicats ont manifesté leur appui inconditionnel aux troupes de M. Parrot. Il s'agit notamment du Congrès du travail du Canada, de la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ), de la Confédération des syndicats nationaux (CSN), de la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ), de l'Alliance de la fonction publique du Canada, de la Fédération des travailleurs de la Saskatchewan, le Syndicat canadien des employés du secteur public ainsi que des syndicats d'enseignants de l'Ontario.

La foule se...

(Suite de la première page)

retour des Yankees après leur victoire sur les Royals de Kansas City dans la série éliminatoire de la LA.

Cette fois-ci, toutefois, les autobus se sont rendus jusqu'à l'avion afin de ne pas laisser les joueurs à la merci des amateurs. Ils ont atterri hors de la vue des amateurs et ont pu s'éloigner à l'insu de tout le monde.

"Ce n'est pas une façon de traiter les supporters des Yankees", a dit un amateur.

Un autre a ajouté: "Tout le monde est heureux. Il s'agit d'une bonne foule. Tout le monde traite les amateurs d'animaux, mais ils n'en sont pas. Les joueurs évoluent devant 60.000 spectateurs et savent se comporter."

Rupture des... (Suite de la première page)

rain", a-t-il déclaré au SOLEIL, au cours d'une entrevue à Montréal.

Désormais, on ne peut plus parler de souveraineté-association mais bien d'une "association-souveraineté", de renchéir le fondateur de l'Alliance lauréenne, en 1957, M. Raymond Barbeau, au cours de la même entrevue. "Moi je pense qu'il y a des préoccupations de style électoral là-dedans... Mais si l'on se réfère aux déclarations de René Lévesque pour un nouveau Canada, de 1960 à 1966, on constate que c'est son idée des États associés qui revient à la surface, pas l'indépendance!"

Dans une lettre au journal "Le Devoir", le même jour, Mme Andrée Ferretti, militante péquiste et porte-parole de l'aile gauche du Rassemblement pour l'indépendance nationale avant sa dissolution, en 1968, note qu'en ce qui touche la souveraineté politique, "le recul est si net par rapport au projet initial et

fondateur du parti", de même qu'à la promesse péquiste faite pendant la campagne électorale de 1976, "qu'il provoque le scandale!"

"En conditionnant totalement la souveraineté à l'association, écrit-elle, le PQ hypothèque gravement notre avenir. Que nous répondions non au référendum, il n'a même plus une solution progressiste de rechange à nous offrir. Que nous répondions oui et que les négociations achoppent, il doit revenir devant le peuple et lui dire que, contrairement à ce qu'il lui affirmait auparavant, la souveraineté est possible sans l'association. Quelle sera alors sa crédibilité?"

Un autre ex-leader rimiste, M. Pierre Bourgault, s'est fait encore plus cassant à la télé d'État, lundi soir, quand il a comparé le sort maintenant dévolu aux indépendantistes à la position actuelle des Palestiniens au Proche-Orient et à la situation des années 1930 quand le premier ministre Maurice Duplessis avala ses alliés de l'Action libérale nationale.

La stratégie dite "du trait d'union" annoncée par M. Lévesque, dit-il, "laissera toute l'initiative à la partie adverse. C'est Ottawa et le Canada anglais qui vont décider si nous ferons l'indépendance ou pas, comme s'il y avait un référendum à travers le Canada anglais. Le référendum au Québec ne veut plus rien dire... C'est un recul très net qui va retarder l'indépendance indéfiniment!"

MM. Bourgault, Chaput et Barbeau croient que dans cette affaire, les militants péquistes n'ont pas le choix: ils sont ou "manipulés" par le chef du gouvernement ou imbriqués dans la structure politique de l'État péquiste. Bourgault craint moins les dissensions à l'intérieur du parti qu'une "démobilisation" progressive de l'aile militante qui s'active bénévolement depuis une décennie pour la cause de l'indépendance.

"L'idée de l'indépendance a commencé à plafonner quand les indépendantistes ou les supposés indépendantistes, c'est-à-dire le Parti québécois et les dirigeants surtout, se sont mis à s'excuser d'être indépendantistes. Et on a commencé à ne plus l'expliquer. Elle plafonne toujours parce que nous ne l'expliquons toujours pas", dit M. Bourgault.

De son côté, M. Chaput reproche aux dirigeants péquistes "d'avoir à peu près tout dit de contradictoire" depuis qu'ils sont au pouvoir. Et ils

se gardent bien de faire la moindre "prédication" quant à l'indépendance.

"Quand vous me demandez ce que je pense du PQ, je n'en sais rien. C'est la confusion totale. On ne sait plus ce qu'il veut. Ministres ou députés disent quelque chose et se dédisent le lendemain ou sont contredits par Lévesque. Quelle est la vraie position du PQ? Moi j'ai toujours pensé que l'article premier du programme péquiste n'était pas négociable..."

Pour sa part, M. Barbeau soutient que le gouvernement entretient une confusion de mots au Québec qui se joute à la confusion fédéraliste actuelle. "Les Québécois en ont assez des beaux discours! Pour régler cette histoire de souveraineté on n'a qu'à toucher les gens dans ce qui leur fait peur: leur argent! Qu'on fasse la souveraineté par des lois fiscales comme Duplessis l'a fait dans les années 1950. Dès lors, la population arrêtera d'avoir peur au lieu d'entendre les politiciens dire qu'ils n'aiment pas la Confédération, les Anglais, le système etc."

Et alors que Bourgault pourfendait le "père de l'étapisme" et de cette stratégie du trait d'union, le ministre Claude Morin ("il n'a jamais été indépendantiste. Il continue de négocier avec Ottawa comme dans les années 1960 et il n'a jamais rien gagné!") Marcel Chaput se demande pourquoi Lévesque a démenti les propos du ministre Camille Laurin qui annonçait que le référendum porterait justement sur la fiscalité?

"Laurin a une perception de l'État et de la Nation. Je lui fais entièrement confiance... René Lévesque, lui, n'a jamais été indépendantiste. Il a toujours attaqué devant les indépendantistes qui lui déplaçaient en 24 heures, alors que ça lui prend 24 jours avant de répondre aux fédéralistes qui détruisent constamment le Québec", dit-il.

Soulignons que mardi, à l'université Laval, M. Laurin aurait confirmé la dilution appréhendée de l'article premier du programme du Parti québécois. "C'est plausible qu'il y ait dilution. C'est une question de stratégie mais la stratégie c'est secondaire et c'est ce que l'on peut changer le plus facilement... Les remous de la semaine dernière permettront au moins au parti de se mobiliser, de faire entendre sa voix et peut-être de nous suggérer la meilleure stratégie...", dit-il, selon le journal "La Presse".

de la tendance actuelle au changement de gouvernements provinciaux.

Et dans cette lignée, on lance les grandes accusations. Certains reprochaient à Joe Daigle de manquer d'agressivité. Il a compris la leçon. Le juge joue donc à fond le thème de l'intégrité et de la corruption, son antithèse. Il a commencé à demander des explications sur le contenu d'une dépêche récente. On y affirme, sans plus de détails cependant, que les noms de Richard Hatfield et de quelques membres de son cabinet sont mentionnés dans des documents saisis récemment par la GRC dans une enquête sur un collecteur de fonds du Parti conservateur. Il n'oublie pas non plus l'échec de Hatfield sur la Bricklin, cette usine de fabrication de voitures sport dans laquelle le gouvernement a englouti plus de \$20 millions. C'est, selon lui, la plus grande fraude du Nouveau-Brunswick, du Canada... et de l'histoire du Canada. A partir de cela, on peut se faire une légère idée de la tournure de la présente campagne.)

Parmi les autres thèmes abordés par Joe Daigle, on trouve la lutte au "Big brother government" (diminution de la fonction publique) et l'aide à la petite et moyenne entreprise. Sur ce dernier sujet, il propose d'exempter de taxe les revenus de ces entreprises pendant les cinq premières années.

Ainsi va la campagne de Joe Daigle (de son vrai nom Joseph), cet homme qui, s'il était élu, deviendrait le deuxième premier ministre acadien dans l'histoire du Nouveau-Brunswick. Il est en effet acadien, mais l'Evangéline l'accuse de vouloir escamoter ce fait aux électeurs du Sud anglophone. Le Parti acadien, semble-t-il, n'est pas insensible à ce type d'observation.

Le conflit pourrait durer tout l'hiver

OTTAWA (d'après CP) — Bien que les négociations reprennent aujourd'hui entre les propriétaires des 122 caboteurs des Grands Lacs et leurs ingénieurs et officiers de pont, il n'est pas exclu que le conflit perdure jusqu'au printemps.

"Un règlement doit intervenir demain au plus tard, sans quoi les navires ne vogueront pas avant le printemps", a déclaré un porte-parole du ministère canadien du Travail.

Le sous-ministre adjoint au Travail, Bill Kelly, s'est dit toutefois confiant que les marins des deux syndicats différends impliqués dans le litige s'entendront avec les propriétaires de navires.

Il a suggéré que les patrons, représentés par la Great Lakes Carriers Association, fassent une nouvelle offre aux membres de l'Union des officiers de marine canadiens et de la Guilde de la marine marchande canadienne.

L'ancien juge... (Suite de la première page)

Ces genres de visites ne sont pas nécessairement significatives du résultat du vote. La politesse est telle qu'on pourrait croire que les malades vont tous "se lever et marcher" pour aller voter lundi prochain.

La tradition des inaugurations, des pelletées de terre, des promesses et des visites de ce genre est très vivante ici dans cette province maritime.

Pour cette visite de Joe Daigle dans cette circonscription conservatrice de Dalhousie, l'organisation libérale a prévu un défilé de voitures venant de toute la région de Restigouche (quatre circonscriptions de quelque 7.000 électeurs chacune). Enfin, environ 400 personnes ont accepté l'invitation du parti. Ce qui n'est pas à dédaigner, en période de série mondiale de baseball.

Démission prévue... (Suite de la première page)

journaux le changement de nom du comité pré-référendaire. Il n'a pas été consulté à ce sujet. Il a admis cependant que la décision avait pu être prise au cours d'une

réunion à laquelle il avait été convoqué ces dernières semaines, mais à laquelle il n'avait pu assister. De toute façon, l'appellation comité pro-Canada ne lui plait pas du tout. Il a sa stratégie.

Il est évident que le député provincial de Beauce-Sud se sent mal à l'aise au sein de l'organisme à qui il reproche son changement d'orientation.

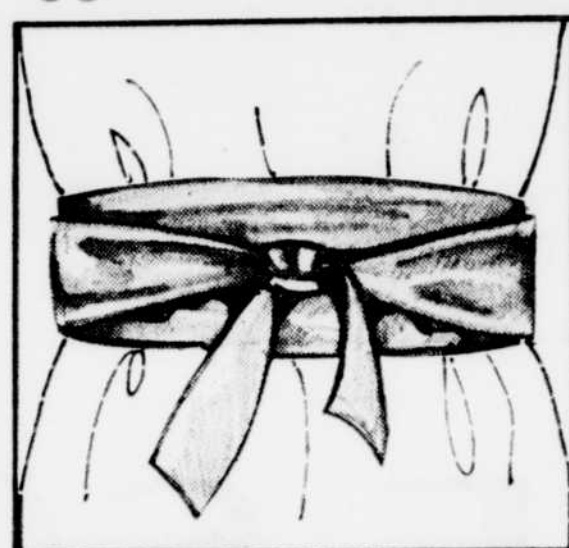
Depuis quelque temps, des observateurs politiques prétendent que M. Roy cherche une façon élégante de se retirer du comité pré-référendaire. Si c'est le cas, le chef du PNP semble avoir trouvé le moyen qui le tirera de l'impasse.

En effet, M. Roy a révélé au SOLEIL qu'à la prochaine réunion du comité pro-Canada (il ne sait pas où et quand elle aura lieu), il demandera à l'organisme de reconnaître publiquement le droit du Québec à l'autodétermination. "Tout Citoyen, même fédéraliste, doit reconnaître la justesse de ce principe", a-t-il soutenu.

Si sa proposition devait être défaite ou si le comité refusait de la débattre, M. Roy a reconnu qu'il n'aurait d'autre choix que de démissionner. "C'est probablement ce qui va se produire", a-t-il admis.

Le leader du PNP a déposé récemment à la législature provinciale le projet de loi no 194 reconnaissant le droit à la libre disposition du peuple québécois.

la ceinture
"obi"



une exclusivité de la maison

Nouée à la samouraï, elle étreint largement la taille... se croise en finesse derrière... pour ensuite revenir se bouclier devant! En cuir noir ou brun, \$28.

la maison
simons
place de l'hôtel de ville / place sainte-foy

la tunique
de mandarin



pour séduire le pantalon fuselé!

Fluide dans son polyester tissé crêpe de Chine, la tunique à col mandarin abaisse ses épaules... roule les manches puis les ganses... et ceinture parfois son ampleur! Crème, taupe, noir ou abricot, \$31.

la maison
simons
place de l'hôtel de ville / place sainte-foy



le manteau
couverture

en pure laine tranchée
à la Castelbajac!

achat
spécial

valeur de \$ 185.

149.95

Lancée par Castelbajac, la mode "bouillotte" dissimule le manteau sous l'aspect d'une chaude couverture de pure laine vierge... à rayures couverture!

Taillé souple et géométrique, le manteau surplombe ses manches raglan et sa poche réchauffe-main... retrousse ses poignets qu'il gansse! Astucieux, il roule sa capuche sous le col... ou la détache!

Anti-froid bien sportif en rouge tranchée de noir, de 6 à 14.

la contemporaine

la maison
simons
place de l'hôtel de ville / place sainte-foy

Les métallos de Murdochville prêts à un long conflit

par J.-Claude PAQUET

envoyé spécial du Soleil

MURDOCHVILLE — Dans cette ville minière où les conflits ouvriers n'ont rien d'une nouveauté, les métallos ont entrepris la deuxième journée d'une grève qu'ils veulent propre, sans violence, et aussi longue qu'il le faudra, parce qu'ils se disent convaincus que les Gaspésiens ne sont pas des sous-hommes, et qu'ils ont droit d'avoir, dans une région où tout coûte plus cher, les mêmes salaires que les métallos les moins bien payés, de la région métropolitaine.

C'est là une consigne donnée par le bureau exécutif du syndicat, conforme d'ailleurs au caractère calme et pondéré du président du syndicat, M. Claude Soucy.

Hier matin, sur la ligne de piquetage, les syndiqués s'affairaient à terminer leur cabanon, à couper du bois de chauffage, et à déterminer aussi les modes d'action qui leur permettront de vivre à meilleur marché pendant la durée du conflit. Un coiffeur recruté pour les grévistes, l'achat collectif des victuailles, la pose bénévole des pneus d'hiver par des syndiqués, etc., toutes actions engagées dans l'enthousiasme, et visant en même temps à réduire le coût de la survie pendant la période conflictuelle.



Le Soleil, J.-C. Paquet

M. Claude Soucy, président du Syndicat des métallos de Murdochville.

C'est le sectarisme et la partialité qui nous empêcheraient de dire qu'il ne s'exerce pas sur la ligne de piquetage une certaine forme de harcèlement. Quand les contremaîtres et autres employés non syndiqués se présentent à la barrière, ils sont toujours soumis aux "fouilles" convenues, c'est-à-dire la vérification de l'huile, du port de la ceinture de sécurité, de la possession de la carte de

contrôle, et de l'absence d'objets dangereux comme la possession d'armes à feu, de bière, etc.

Les contremaîtres jugés détestables par les travailleurs font ainsi l'objet de vérifications particulièrement poussées. Le tout peut prendre quelques heures, mais n'a pas donné lieu jusqu'ici à des mouvements de violence.

La sûreté municipale ou provinciale est d'ailleurs totalement absente du décor, ce qui contraste sérieusement avec les conflits antérieurs, ceux notamment de 1957 et 1974.

Pour l'instant donc, tout va bien sur la ligne de piquetage, de qui est tout de même moins vrai chez les 67 marchands de la ville.

On considère chez ces derniers la situation beaucoup moins drôle, quand l'appréciation ne frise pas carrément la panique. Si le conflit devait durer trois semaines, on estime qu'au moins quatre ou cinq marchands iront droit à la faillite. Et si devait se poursuivre davantage, plusieurs autres devraient fermer leurs portes.

Un conflit long? Les syndiqués affirment avec enthousiasme qu'ils sont prêts à se battre jusqu'à la victoire ou la défaite totale.

Et par l'intermédiaire de son gérant, M. Michel Lefebvre, la compagnie affirme qu'elle n'a pas les moyens de rencontrer les demandes syndicales.

Il faut bien penser que dans une petite municipalité comme Murdochville (4.700 habitants), le balayeur aussi bien que le gérant de la mine vont chez le même coiffeur et le même pharmacien. Autrement dit, tout le monde s'appelle par son prénom. Ce qui fait dire à plusieurs syndiqués que M. Michel Lefebvre, gérant de la mine, est un très bon gars, mais qu'il se doit par ses fonctions, d'être un haut-parleur de la Noranda Mines. Les citoyens de Murdochville se connaissent presque tous et il s'en trouve pour affirmer qu'effectivement, le nouveau gérant de la mine est lui-même très déçu de l'attitude de la compagnie. Mais allez donc prouver des choses semblables, surtout en période d'affrontement, même si je tiens l'affirmation de non syndiqués près de la direction.

Un long conflit? Les deux parties semblent s'y attendre. Et plusieurs marchands le craignent. Mais il se trouve des analystes à la petite semaine pour penser que non. Ils pensent en effet que le conflit sera court, ou bien très long. Pour penser qu'il risque d'être court, ils s'appuient sur le fait que la compagnie a fait récemment d'importants investissements, ce qui indique son intérêt, sur le fait aussi qu'il n'y a pas d'accumulation de stocks de cuivre, que le prix du cuivre est très bon sur les marchés internationaux (84 cents la livre comparativement à 59 cents l'année dernière), sur le fait aussi que la compagnie devra investir des sommes importantes dans la protection du matériel et de la mine avant l'hiver, et sur le fait enfin que tous ces coûts seraient supérieurs à ce qu'il en coûterait pour rencontrer les demandes syndicales.

Les principaux intervenants sur l'avenir de Place Royale démontrent un souci constant de démocratisation

par Vianney DUCHESNE

La première soirée des audiences publiques sur l'avenir de Place royale a démontré un souci constant de démocratisation de la part des principaux intervenants, de l'archéologie à l'utilisation des locaux.

En effet, même si on a respecté globalement l'option du ministère des Affaires culturelles, le ministre Denis Vaugeois et son premier prédécesseur, M. Georges-Emile Lapalme, ont dû accepter certains reproches tout en recueillant des suggestions intéressantes pour l'avenir. A titre d'exemple, la recommandation de M. Joseph Baker, directeur de l'école d'Architecture de l'université Laval, de transformer les entrepôts "à démolir" en école d'architecture "est tombée dans une

oreille déjà acquise", selon le ministre Vaugeois. Mais, selon les révélations de M. Lapalme, le ministre songerait peut-être à d'autres locaux du Vieux Québec ou du centre-ville.

La façon de procéder aux fouilles archéologiques a été vertement dénoncée par M. Lucien Guimont de la Société d'archéologie de Nouvelle-France qui a demandé la création d'un Institut d'archéologie à la Place royale. Le ministre l'a assuré de sa compréhension en annonçant la tenue d'un colloque sur l'archéologie au Québec, vers le mois de février.

Le ministère a l'intention aussi d'accorder plus d'importance à l'enseignement et à la pédagogie. C'est ce que le ministre a laissé entendre aux représentants de l'Association

des professeurs d'histoire qui ont souligné le fait que les lieux historiques ne doivent pas être isolés de l'enseignement.

Consultation

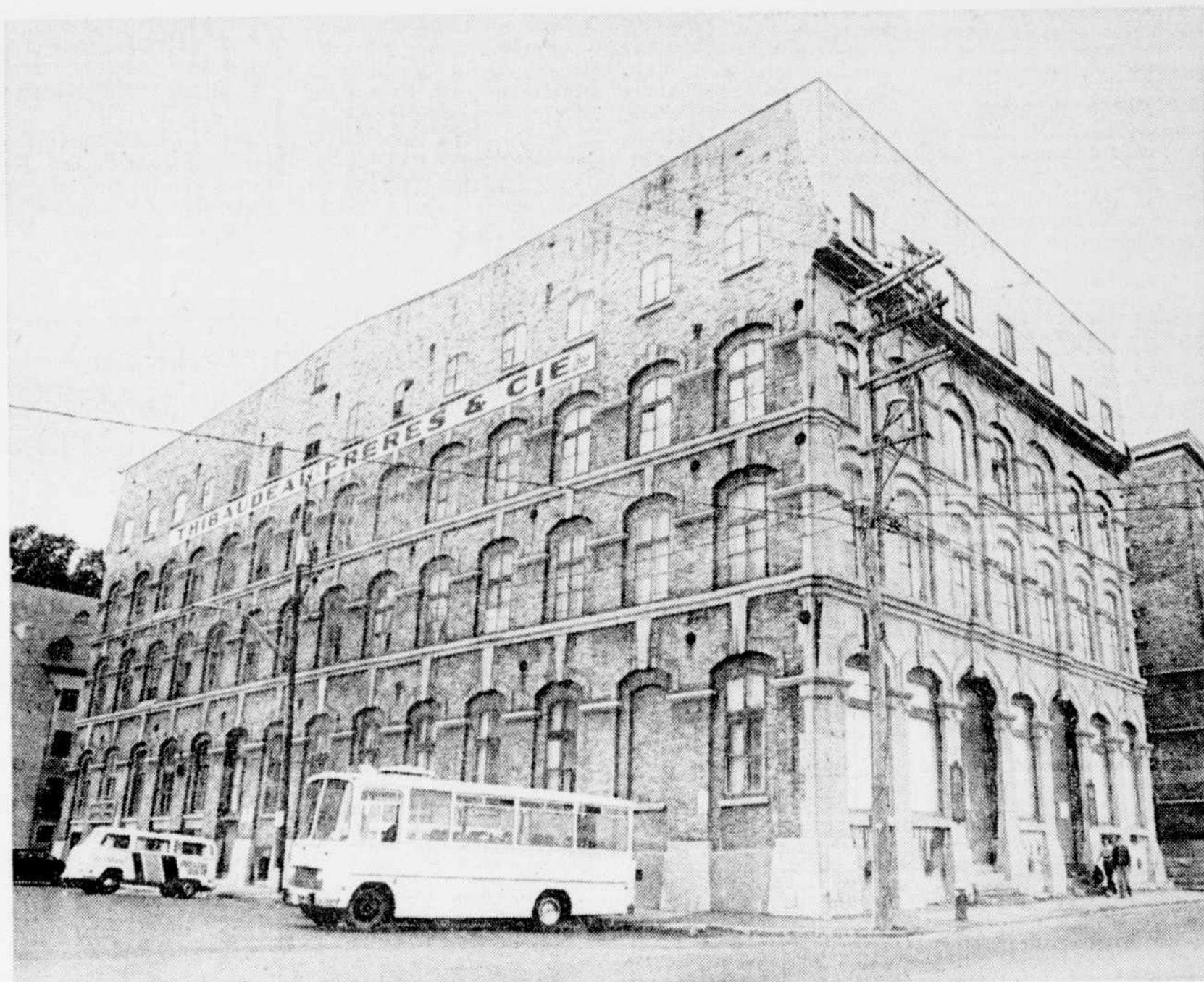
Ces séances de consultation ont été décrétées par le ministre Denis Vaugeois des Affaires culturelles. Elles servent de travaux préparatifs à un colloque sur l'avenir de la Place royale qui aura lieu les 16, 17 et 18 novembre prochains.

La décision du ministre fait suite à la controverse soulevée par le concept de restauration (pour ne pas dire reconstruction) mis de l'avant au berceau de la nation française en Amérique. Dès le début des travaux, il y a près de 10 ans maintenant, le choix architectural n'a jamais entraîné l'enthousiasme de tous les

spécialistes et de toute la population.

Les problèmes, à Place royale, ont toujours été nombreux; et cela tant au niveau de l'expropriation que de la restauration et de l'utilisation des locaux. Malgré les dizaines de millions de dollars qu'on y a investies à même les deniers publics, on n'a pas réussi à convaincre la population du bien-fondé de l'orientation donnée aux travaux.

C'est pour cette raison que le ministre Vaugeois a décidé de rouvrir le dossier. Il a opté pour des séances de consultation afin de remettre le débat sur la place publique. Il espère donc que les soirées d'hier et d'aujourd'hui seront fertiles en réflexions et en opinions en vue du colloque à la mi-novembre.



Le Soleil, Roland Marcoux

L'entrepôt Thibodeau à la Place Royale, l'une des bâtisses qui pourraient éventuellement servir pour héberger l'Ecole d'architecture de l'université Laval, selon son directeur, l'architecte Joseph Baker.

Le CHUL veut bien d'une clinique d'avortement...

par Roger BELLEFEUILLE

Le Centre hospitalier de l'université Laval (CHUL) mettra sur pied, "d'ici quelques mois" une clinique intégrée de planning familial et d'avortement thérapeutique si le ministère des Affaires sociales lui accorde les crédits nécessaires.

Le CHUL devient ainsi le premier hôpital de la région à répondre positivement à la proposition Lazure dans la région de Québec, les autres n'ayant manifesté encore aucun intérêt à offrir

ce type de services particulièrement controversés en dépit de besoins évidents.

C'est l'assurance donnée hier soir par le directeur général de cet hôpital, M. Jean-Luc Légaré, à l'occasion de son assemblée publique annuelle obligatoire. Ce dernier a précisé au SOLEIL que les sommes requises sont de l'ordre d'environ \$225.000.

Cette question n'aurait peut-être pas été abordée n'eût été de la présence d'une poignée de représentantes de

groupements féministes locaux dont les interventions ont imprimé, par moments, une allure houleuse à l'assemblée.

Préoccupées par le sort du grand nombre de femmes de Québec et de la région qui doivent aller à l'extérieur pour mettre un terme à une grossesse non désirée, elles ont fait pression auprès des porte-parole de l'établissement pour qu'ils affichent leurs couleurs à ce sujet.

C'est ainsi que M. Légaré a été appelé à bien préciser que le CHUL n'a pas l'intention de mettre en place un

comité d'avortement thérapeutique "fantôme", mais que pour donner la gamme de services nécessaires et de qualité il lui faut d'abord s'assurer d'avoir les ressources suffisantes.

C'est un engagement et une précision qui s'imposaient, une remarque du président du conseil d'administration, Me Wilbrod Bhéer, un peu plus tôt, ayant laissé flotter une certaine équivoque.

Celui-ci avait en effet fait valoir, substantiellement, que le CHUL ne faisait que répondre à une demande du ministère des Affaires sociales et que ce geste n'impliquait pas que lui-même ou le conseil d'administration étaient en faveur de l'avortement.

Ces représentantes de mouvements féministes n'ont pu déposer, cependant, un dossier portant sur l'avortement thérapeutique dans la région numéro trois et préparé sous l'égide de l'Asso-

ciation pour la planification des naissances de la région de Québec. Elles ont cependant été invitées à le faire parvenir au CHUL qui s'est engagé à l'étudier.

Ce document propose, entre autres, que les comités d'avortement thérapeutique soient composés non uniquement de médecins, mais aussi de psychologues et de travailleurs sociaux et que lorsque le feu vert est donné par un comité, l'acte médical intervienne dans les sept jours suivant la décision.

...et les CLSC désirent eux aussi dispenser ces services

par Roger BELLEFEUILLE

La Fédération des CLSC du Québec exhorte le ministère des Affaires sociales à autoriser, "comme il en a les pouvoirs" la mise sur pied, dans ces établissements, de services d'avortement thérapeutique.

C'est la position arrêtée par le conseil d'administration de cet organisme en date du 30 septembre et annoncée à ses membres cette semaine. LE SOLEIL a pu obtenir un exemplaire de cette prise de position.

La fédération estime qu'une telle requête s'inscrit logiquement dans le cadre du mandat officiel que le gouvernement a reconnu aux CLSC en matière de programmes de planification des naissances.

Elle signale que plusieurs CLSC du

Québec reçoivent de la part des usagers des demandes pour interruption de grossesse et appuie les démarches du gouvernement en vue d'inciter un certain nombre de centres hospitaliers à offrir la gamme complète de services de planification des naissances et d'avortement thérapeutique.

L'organisme croit par ailleurs que l'intervention des CLSC dans le champs des interruptions de grossesses non désirées devrait se limiter aux cas de huit semaines et moins, dans le cadre de sa mission de dispensateur de services de première ligne.

Les centres hospitaliers, pour leur part, garderaient "leurs propres responsabilités" dans les services spécialisés en planification des naissances (méthodes irréversibles, traitement de l'infertilité et avortement après huit semaines).

La Fédération des CLSC précise que sur 95 centres hospitaliers du Québec admissibles à la formation de comités thérapeutiques, 29 ont un tel comité, mais 14 seulement fonctionnent "réellement". De ces 14, six sont situés dans des établissements francophones et pratiquent "un nombre très limité d'avortement".

Sauf le CHUS de Sherbrooke, les interruptions de grossesse pour motifs dits thérapeutiques dans la province ne se pratiquent finalement qu'à Montréal.

En 1975, précise le document, sur les 5.657 avortements thérapeutiques réalisés au Québec, 5.418 le furent dans des hôpitaux anglophones, dont 3.335 au seul Montreal General Hospital.

SAVIEZ-VOUS QUE...

Le Docteur Baignoire peut refaire l'email de votre baignoire à domicile, sans la retirer de son emplacement? Choix de couleurs, si désiré. Pour renseignements, 628-3823

CHAMBRES DE MOTEL à louer à la semaine Boulevard Laurier. 653-7221

POMPES VENTE - REPARATION RESIDENTIEL - COMMERCIAL POMPES INDUSTRIELLES STE-FOY 1820 D. BOUL. HAMEL, STE-FOY 672-5622

MONUMENTS...CONSULTEZ J.L. THÉRIAULT & FILS LTÉE. 710, 1re av., QUÉBEC. Tél.: 524-1561 LES SPECIALISTES DU MONUMENT AU QUÉBEC

11 3/4 %

c'est bien! C'est ce que nous avons payé cette année à nos membres mais nous offrons plus que ça:

diversité

- 1) Des placements sûrs, stables, flexibles
- 2) Des régimes enregistrés (REER/REEL)
- 3) Des dépôts à termes garantis
- 4) Un service de prêts hypothécaires

PLUS DE 7000 MEMBRES ET UN ACTIF EXCÉDANT \$28.000.000.00

* Ce rendement n'est en aucune façon un engagement pour le futur et s'applique aux parts sociales de la Caisse, dont l'achat comporte des frais d'acquisition.

CAISSE D'ÉPARGNE ET D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE QUÉBEC 229 est. boul. Charest 529-3353

Une institution entièrement québécoise

éditorial

LE SOLEIL

Président du conseil et Éditeur:
Jacques-G. FrancoeurPrésident et directeur général:
Paul-A. AudetVice-président et trésorier:
Charles-A. PoulinRédacteur en chef et Éditeur adjoint:
Claude BeauchampDirecteur de l'information:
Claude MassonDirecteur de l'édition:
Marcel Pélipin

Le nouveau défi de Pierre Trudeau

C'était en juin 1968. Des foules immenses, vibrantes et enthousiastes acclamaient partout Pierre Elliott Trudeau. C'était l'euphorie, le triomphe. A des reporters qui s'informaient de la réaction du principal intéressé devant ces marques tapageuses d'affection, Roméo Leblanc, alors attaché de presse du premier ministre, confiait: "Même si cela peut paraître bizarre, M. Trudeau est un peu indifférent. Il sait très bien que ceux qui l'adulent aujourd'hui seront les premiers à le bouffer impitoyablement plus tard, sans qu'il ne sache quand ni pourquoi."

Cette anecdote prend un relief particulier au lendemain des élections partielles où le Premier ministre Trudeau encaisse une dure défaite, que les organisateurs libéraux attribuent sans hésitation à la non-rentabilité de leur chef. Déjà à Toronto, on réclame son départ. La grande bouffe a commencé.

Les questions se succèdent brutalement: Pierre Trudeau peut-il rescaper son parti? Quels gestes doit-il poser pour éviter l'abattoir? Ses appuis se limitent-ils au Québec?

M. Trudeau est l'homme d'un seul combat. Dès son élection à la Chambre des Communes en 1965, il s'acharna à saper la crédibilité de la thèse nationaliste. Il occupa les treize années qui suivirent à changer les institutions politiques fédérales et surtout les mentalités, pour faire accepter au reste du pays d'une part le

bilinguisme institutionnel et d'autre part l'accès de francophones aux postes de commande, traditionnellement réservés aux anglophones.

Il appert que ce sont précisément ces engagements qu'il a réussi à imposer au parti libéral qui sont à la source de la désaffection populaire, aussi bien dans l'Ouest qu'en Ontario. Non pas parce que le public rejette massivement l'idéal qu'a fait miroiter Pierre Trudeau, mais parce qu'il craint d'avoir été dupé.

En privilégiant de façon par moments immodérée les questions linguistiques et les problèmes de rapports anglophones-francophones, M. Trudeau a toujours réussi à camoufler en quelque sorte les autres priorités du pays. Or ce sont maintenant les problèmes d'ordre économique et social qui s'imposent à l'attention. Le premier ministre n'est donc plus perçu comme l'homme idéal de la situation.

Nombre de Canadiens ont l'impression en effet que le pays a perdu 10 ans. Alors qu'il était urgent, dès le milieu des années '60, de doter le Canada d'une stratégie industrielle qui lui permette de se tailler une place stable parmi les pays commerçants, M. Trudeau a privilégié la question dite nationale et toléré l'affaiblissement graduel de la capacité concurrentielle du pays. Même s'il tente maintenant de reprendre en vitesse le temps perdu, le public demeure incrédule.

De plus, il a transformé la vie politique en chicane permanente entre Canadiens français. Cela passionne évidemment les Québécois, mais finit par ennuyer le reste du pays, qui éprouve de la peine à se retrouver dans cette équipe qui ne semble exister que pour écraser René Lévesque, et non pour administrer sagement le pays.

Le premier ministre dispose de peu de temps pour renverser cette situation. D'abord, il doit remanier son cabinet et identifier clairement un porte-parole du Canada anglais, ce qu'il a toujours refusé de faire jusqu'ici.

En second lieu, il doit imprimer à son cabinet une orientation nettement économique, quitte à reléguer au second plan son éternelle querelle avec le Québec.

Enfin, il doit retrouver la modestie qui a caractérisé son deuxième gouvernement entre 1972-74, en prêtant une oreille plus attentive aux grognements du public qu'aux stratégies éthérées de son entourage partisan.

S'il se met résolument à l'oeuvre pour opérer ce changement de cap, Pierre Trudeau peut encore faire taire ceux qui contestent son leadership et se révéler une fois de plus le meilleur porte-parole de son parti, aussi bien au Canada anglais qu'au Québec.

Pour relever ce défi, il doit d'abord montrer qu'il est encore capable de mobiliser la machine gouvernementale pour un objectif précis: le redressement économique. Depuis de nombreux mois, les signes d'incohérence, d'improvisation, de stratégies puérilement partisans sont plus nombreux que les indications d'un authentique leadership économique.

Tout comme il a réussi à rallier ses troupes en 1974, en s'impliquant à fond dans la campagne, M. Trudeau peut encore secouer son parti d'ici les élections générales et exécuter une remontée dans l'estime populaire. A une condition: qu'il redevienne lui-même, qu'il se déleste des conseillers à courte vue qui lui font prononcer à contretemps à la télévision un discours mal improvisé ou l'expédient à Rome à la tête d'une délégation ridiculement gonflée.

Libéraux et conservateurs font face au même cul-de-sac: la polarisation du vote entre francophones et anglophones. Pour repousser une fois de plus cette polarisation, M. Trudeau devra incarner un nouvel idéal de pays, c'est-à-dire un pays qui marche, qui fonctionne.

Le défi n'a jamais été aussi lourd. Cela devrait suffire à le stimuler. On fera le bilan dans six mois.

Marcel PÉPIN

Grèves et règlements forcés

Qu'à l'heure où paraîtront ces lignes, les postiers aient ou non décidé de reprendre le harnais, une loi spéciale a bien été votée par les Communes pour prolonger leur convention jusqu'au 31 décembre 1979, nommer un médiateur-arbitre devant faire rapport au ministre dans les 90 jours ou, à défaut de trouver un terrain d'entente pour les parties, rendre une décision arbitrale.

C'est là un genre de situation qui, chaque fois qu'elle se présente, incite à dénoncer le fait paradoxal que l'Etat se retrouve devant une seule et unique solution lorsque des fonctionnaires oeuvrant dans les services dits essentiels décident d'exercer un droit qu'il leur a délibérément consenti: les forcer à retourner au travail par une loi d'exception.

Pourtant, comme on fait son lit, on se couche, c'est bien Ottawa qui a donné le ton. Dans un rapport adressé, en 1965, au cabinet fédéral, de hauts fonctionnaires recommandaient le recours en dernier ressort, dans la négociation de la convention collective, à l'arbitrage plutôt qu'à la grève pour résoudre les conflits dans le secteur public.

Bien que la plupart des employés gouvernementaux aient alors été d'accord, plusieurs membres du cabinet n'en insistèrent pas moins, c'est de notoriété publique, pour que le droit de grève fut accordé aux fonctionnaires.

Une nouvelle proposition dans

ce sens fut donc rédigée. Tout en refusant ce droit dans certains secteurs jugés indispensables à la sécurité publique, elle offrait à tous les autres fonctionnaires une option unique. Avant d'entamer la négociation, ils pouvaient choisir, en prévision d'une impasse, soit l'arbitrage dont la sentence lierait obligatoirement les parties, soit la conciliation assortie, en cas d'échec, d'une grève légale.

Qu'on ne se demande pas pourquoi les syndicats aient très rapidement adopté la seconde proposition. L'option conciliation/grève donne naturellement plus de résultats puisqu'octroyant des moyens de pressions disproportionnés. Ainsi, lorsque des syndicats organisent des grèves fort gênantes pour Ottawa et fort préjudiciables pour toute l'économie du pays, celui-ci ne peut recourir au lock-out comme l'entreprise privée. Il ne lui reste que la loi d'exception, comportant parfois, comme celle que viennent de voter les Communes, une décision arbitrale que les syndicats s'empressent de dénoncer comme étant de l'arbitrage obligatoire.

Les choses se compliquent davantage du fait que de nombreux et importants services publics sont affiliés à plusieurs syndicats. Ainsi, les postiers font la grève pendant que les facteurs les regardent faire et vice versa. Et dans ce secteur aussi agité, depuis plus de 10 ans, cette fragmentation est indiscutablement imputable au gouvernement fédéral lui-même.

Qu'on ne s'étonne donc pas que, pour ces raisons et bien d'autres, les salariés du secteur public canadien soient devenus de plus en plus rétifs et difficiles à satisfaire, que des règlements forcés se multiplient et que les relations de travail soient une constante menace à l'économie du pays.

Evidemment, un retour en arrière est presque impensable dans la conjoncture actuelle. Mais il n'en apparaît pas moins clairement que, pour les deux méthodes de négociations, on a un besoin désespéré de conciliateurs compétents, capables de régler les conflits de travail avant que n'apparaissent les piquets de grève. Et le fait d'être un juge ou un avocat rodé en matière de relations de travail fait-il automatiquement un médiateur vraiment qualifié?

Aux Etats-Unis existe la National Academy of Arbitrators où travailleurs, patrons et gouvernement s'associent pour recruter et former des arbitres professionnels. Quand les parties savent qu'il y a entre elles un homme qui connaît son affaire, ne leur est-il pas plus facile de faire quelques concessions sans perdre la face?

Paul LACHANCE



point de vue La nouvelle Toronto est satisfaite

■ Professeur à Toronto, M. Harney est un ancien député néo-démocrate et ancien candidat à la direction du NDP. Il est natif de la ville de Québec.

par John HARNEY
(Collaboration spéciale)

TORONTO — Les journaux nous disent qu'il n'existe pas de grosses différences d'opinion entre les trois candidats qui se disputent la succession du maire Cromptie à Toronto.

Pour les élections fédérales, l'enjeu était clair: pour ou contre Trudeau. Du côté municipal, par contre, la situation est au mieux embrouillée. D'abord, les observateurs ne prêtent attention qu'à la course à la mairie de Toronto, même si l'importance du poste est plus symbolique que réelle. Le maire ne dispose que d'un vote sur 19 au Conseil municipal et d'une voix sur 38 au Conseil métropolitain.

Les temps ont changé et la ville aussi. Toronto ne forme plus que 30 pour cent de la population de la grande région métropolitaine. Non seulement le pouvoir traditionnel du maire a-t-il été réduit au même rythme que l'agrandissement des banlieues, mais les réformes municipales l'ont dépourvu depuis vingt ans d'importantes prérogatives.

Il n'a plus le droit de veto: il n'est plus le principal responsable du budget et n'est même plus le premier administrateur de sa ville. Le maire de Toronto, c'est plutôt un président de réunions, l'hôte de la ville et une voix parmi d'autres au sein de nombreux comités administratifs.

Néanmoins, l'attention du public est surtout centrée sur l'élection à la mairie, peut-être surtout parce que cette course et l'identité du gagnant en disent long, bien que de façon intangible, sur l'humeur de cette ville. Quelle est donc l'humeur de Toronto, ces mois-ci?

La ville ne présente pas le même visage qu'il y a dix ans. A cette époque, on pouvait percevoir un fort courant réformiste à l'oeuvre, un tantinet radical. Les gens se regroupaient ici et là en comités de citoyens et en mouvements de protestation contre des projets spécifiques, comme l'autoroute ou l'aéroport de Pickering. Même les grands partis politiques s'impliquaient dans la vie municipale, le Nouveau parti démocratique ayant présenté des candidats sous cette étiquette dans tous les quartiers, cependant que les libéraux appuyaient un candidat à la mairie. En 1969, une foule de citoyens se sont engagés à fond en politique municipale, la plupart pour combattre les politiques tradition-

nelles. Plusieurs ont gagné soit un siège, soit la modification de la politique suivie jusque-là.

La meilleure preuve que ce vent de changement fut efficace réside dans le grand nombre de choses qui sont arrivées à Toronto et surtout dans le grand nombre de celles qui ne se sont pas produites. Les réformateurs d'il y a dix ans ont stoppé la construction de l'autoroute Spadina, qui aurait congestionné la circulation automobile dans le centre-ville, bloqué la construction d'un nouvel aéroport et fait adopter un plan de zonage qui protégeait le centre-ville contre l'invasion des édifices en hauteur.

Il ne fait pas de doute que l'ensemble de la région torontoise a bénéficié de ces politiques audacieuses. On a réussi à contrôler la circulation automobile. Le centre-ville est de nouveau habité, souvent par de jeunes familles. Le cœur de la ville s'orne de parcs, d'allées et d'endroits plaisants. Le vieux port est devenu une zone récréative et même les zones de taudis ont été transformées en quartiers chics où résidences et boutiques rivalisent d'élégance.

En conséquence, Toronto, à tout prendre, est devenue une ville plus ouverte, plus accueillante, plus vivante où il est plus intéressant de vivre. Le côté le

plus intéressant de la transformation de la mentalité de la ville tient dans la manière qu'elle a accueillie de nouveaux groupes minoritaires venant d'Europe, d'Asie ou des Antilles. En plein cœur de Toronto, les panneaux de signalisation sont bilingues: anglais et chinois. Il y a dix ans, dans Scarborough, une banlieue, des affiches bilingues (anglais et français) étaient criblées de balles. Les temps ont changé.

En général, les Torontois aiment leur ville telle qu'elle se présente aujourd'hui et sont plutôt satisfaits de leur gouvernement municipal. Cela explique en bonne partie pourquoi les trois candidats qui sollicitent la mairie attirent à eux seuls toute l'attention du public.

Les gens ne souhaitent pas vraiment de changement et estiment que la forme de gouvernement municipal en vigueur depuis vingt ans fonctionne raisonnablement bien. Les banlieues, dont certaines sont quasi aussi peuplées que la capitale elle-même, se sont bien ajustées à la formule du gouvernement métropolitain. S'il existe des frustrations à Toronto, ce ne sont pas tant les politiciens municipaux qui en seront blâmés que les gouvernements supérieurs, à commencer par le gouvernement d'Ottawa, qui affronte la désaffection des électeurs.

L'avortement à Québec

Realiste, un membre du conseil d'administration du Conseil régional de la santé et des services sociaux de Québec recommandait hier la mobilisation des femmes comme unique recours susceptible de faire évoluer le dossier de l'avortement thérapeutique dans la région de Québec.

Aucun des organismes gouvernementaux convaincus de la nécessité d'offrir à Québec une infrastructure hospitalière ou pourraient être pratiqués des avortements thérapeutiques n'a pu, selon madame Claire Bonenfant Pouliot, venir à bout du conservatisme social et culturel de la capitale provinciale. Seul le CHUL fait exception, où un candidat se dit prêt à braver l'opinion publique.

Cette déclaration de Claire Bonenfant Pouliot n'étonnera personne. Pour certains, elle sera rassurante puisqu'elle leur permet de croire que tous les médecins de Québec gardent toujours un immense respect pour la vie foetale. Pour d'autres, elle indiquera plutôt un manque de courage de la part d'une partie de professionnels de la santé qui favorisent secrètement une libéralisation des moyens cliniques d'avortement à Québec mais refusent de s'impliquer ouvertement.

Bien sûr, il ne peut être facile pour un médecin de se résigner à interrompre un processus de reproduction qui se développe normalement et qui devrait physiologi-

quement bien se rendre à terme. Mais n'en faut-il pas encore davantage à une femme responsable pour prendre la décision d'avorter, après avoir mesuré lucidement les conséquences physiques et psychologiques de son geste?

Que de médecins convaincus personnellement que dans certains cas il vaut mieux interrompre des grossesses et que, d'autre part, ils refusent de collaborer à l'implantation d'un service complet d'aide aux femmes en difficulté indique un manque de courage. S'ils étaient convaincus de la nécessité d'implanter les cliniques, ils s'organiseraient pour se faire entendre des conseils d'administration des hôpitaux de Québec et exerceraient les pressions utiles. Ils savent bien le faire pour d'autres causes.

La peur du qu'en dira-t-on et les risques de discrimination sociale dans cette ville où beaucoup de monde connaît beaucoup de monde sont sûrement en grande partie responsables de la résistance à l'implantation des cliniques.

Madame Claire Bonenfant Pouliot a probablement raison d'en venir à la conclusion que seule la mobilisation des femmes et des groupes de pression favorables à l'avortement pourra venir à bout du problème. Mais il est bien dommage que les femmes prennent encore l'odieux de devoir brandir des pancartes.

Monique PAYEUR

Quand le crayon côtoie la caméra

■ Ce texte de Gilles Lesage est publié ce mois-ci dans "Le Trente", organe officiel de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec (FPJQ). Même s'il s'adresse d'abord à des journalistes de métier, nous croyons que ce texte peut alimenter la réflexion de nos lecteurs, au moment où la radio-télédiffusion des débats parlementaires entre dans nos mœurs.

par Gilles Lesage

Quand les députés deviennent des acteurs, la presse écrite doit se faire plus critique.

C'est la réflexion que m'inspire l'expérience de la radio-télédiffusion des débats de l'Assemblée nationale, en cours depuis le 3 octobre.

De façon à peine caricaturale, l'on pourrait dire que, de la même manière qu'il y a depuis longtemps des critiques de spectacles, de cinéma et de livres, il y aura désormais des critiques parlementaires et le titre de correspondant parlementaire est déjà désuet, ou peu s'en faut.

Ce n'est pas la première mutation de la presse écrite. Sans remonter au déluge, rappelons que l'arrivée presque simultanée des reporters radio-télé et du Journal des débats à l'Assemblée, qui était encore législative, a entraîné une profonde modification du rôle de la presse écrite: perte de son hégémonie et de sa suprématie, disparition des "pools" par lesquels les correspondants mettaient en commun une "couverture" faite à tour de rôle, émergence d'une nouvelle race hybride de reporters électroniques de plus en plus envahissants et acaparants, et le reste. La radio-télédiffusion des débats ne fait que boucler la boucle. Et le "vieux routier" que je suis — hélas! — après vingt ans de pratique du métier, dont six à l'Assemblée devenue nationale, serait tenté de dire: Y'a rien là! Mais un second regard oblige au contraire à constater qu'il devrait y avoir beaucoup.

Ombres et pressions

L'implantation de la diffusion des débats de l'Assemblée (celle des commissions parlementaires ne viendra que l'an prochain) a été recommandée par un comité d'études ministériel dont la présidence avait été confiée à un confrère, celui qui a eu l'honneur de battre Robert Bourassa un certain 15 novembre, Gérard Godin, député de Mercier. Or, la recommandation visant à créer un "hansard électronique" est précédée de treize "attendu que" qu'il serait trop long de décliner ici; mais deux concernent plus directement notre propos, à savoir:

"7—Attendu que la presse écrite est soumise à des pressions du marché qui commandent des choix et, conséquemment, laisse dans l'ombre de nombreux aspects des travaux parlementaires."

"9—Attendu que la radiodiffusion des débats compléterait le travail effectué par les représentants de la presse écrite."

Bref, le Comité Godin conclut que "l'Assemblée nationale doit soutenir une alternative à l'information sélective". Cette conclusion

s'appuie elle-même sur une analyse de la couverture des travaux parlementaires dans la presse quotidienne, au cours d'une semaine ordinaire de mai 1976. L'étude de Gaston Deschênes révèle que la chronique parlementaire occupait alors, à l'exception du Jour (2,88 pour 100) et du Devoir (2,08 pour 100), moins de 2 pour 100 de la surface imprimée des quotidiens du Québec. Pour sept quotidiens sur treize, ce pourcentage est inférieur à 1 pour 100. "Les travaux parlementaires occupent donc une part très marginale, c'est le moins que l'on puisse dire." Deschênes ajoute que la chronique parlementaire est de mauvaise qualité, que les débats sont "insuffisamment couverts", que les articles ne sont que faiblement mis en valeur et qu'il faut souvent les chercher dans les dernières pages ou au milieu des annonces publicitaires.

L'analyste se garde bien de faire le procès des journalistes, se contentant de souligner l'ambiguïté du droit à l'information:

"Les courtiéristes parlementaires, dit-il, écrivent des articles mais ce sont les entreprises de presse qui les publient. Ces articles subissent le même sort que tout autre élément d'information: ils sont promus à une... si aucune autre nouvelle n'apparaît plus vendable. En somme, le droit à l'information qu'on veut bien reconnaître au citoyen lorsqu'il s'agit de combattre le huis clos, par exemple, vient en contradiction avec la liberté de presse qui laisse à chacun le choix de publier ce qu'il entend."

En prolongement, le comité Godin soutient qu'à la liberté de l'information doit s'ajouter la liberté d'être informé, "le droit de la population à une information non sélective sur les débats de ses mandataires élus".

A la bonne heure et applaudissons à deux mains. Mais l'ambiguïté, loin d'être levée, se double d'une bonne dose de naïveté quand l'on sait que les diffuseurs, tout comme la presse écrite, diffuseront bien ce qu'ils voudront. A ce premier choix s'ajoutera celui des auditeurs, qui procéderont à leur tour à une triple sélection, selon leur attention, leur perception et leur "rétention" ou souvenir, qui les portera à ignorer, à mal interpréter ou à oublier les débats qui ne les touchent pas.

Une même critique?

Mais je m'éloigne de mon propos. Tout ce que je veux dire, c'est qu'il ne se passera pas beaucoup de temps avant qu'une autre analyse ne fasse à la presse électronique le reproche que l'on a fait à la presse écrite. Quoi qu'il en soit, cette dernière ne saurait boudier le progrès des communications, d'autant plus qu'il va de soi que des débats publics le soient dans la plus grande mesure possible.

Jean d'Arcy, des Nations unies, signale justement que "la règle des



Avec l'arrivée de la télévision à l'Assemblée nationale, la presse écrite sera appelée à modifier son rôle.

débats publics, qui est à l'origine des parlements, implique, en ces temps de communications abondantes, que la nation tout entière puisse par ses oreilles et ses yeux être présente dans l'enceinte... Ce qu'une époque de pénurie de communications avait dû accepter, c'est-à-dire l'accès aux tribunes réservées à quelques visiteurs privilégiés et symboliques de la publicité des débats, n'est plus aujourd'hui admissible pour qui croit à la démocratie." (Cité dans le rapport du Comité Godin)

Ainsi donc, la presse écrite devra se recycler à nouveau. Elle en a vu bien d'autres depuis le temps, elle passera bien à travers cette nouvelle révolution. Plus que jamais, je crois à la prééminence de l'écrit. Il me plaît de citer un illustre confrère français, Pierre Lepape, dans son merveilleux livre, intitulé simplement "La presse", publié chez Denoël en 1972:

"S'attacher à défendre l'écriture et la lecture, regretter que nos contemporains se déshabituèrent de lire pour céder aux séductions de l'audio-visuel est-il la marque d'un esprit décidément réactionnaire? Il ne me le paraît pas: dans sa lourdeur matérielle et à cause d'elle, l'information écrite me semble encore être le médium le plus favorable à la

réflexion, à l'activité critique, à l'exercice du temps de vivre, toutes choses qui offrent des garanties indispensables à l'équilibre des sociétés et des citoyens déjà suffisamment soumis à l'arbitraire du fugace et à la destruction mentale."

L'explication, l'interprétation, l'analyse et le commentaire, voilà les balises, les paramètres de la presse écrite à l'ère de l'électronique et des débats télévisés.

Mais attention. Je ne plaide pas pour le laisser-aller et la facilité, encore moins pour le droit d'écrire n'importe quoi, n'importe comment et n'importe où. Je pense au contraire que nous sommes soumis à des exigences plus hautes et plus sévères de vérification et de contrôle, de rigueur, d'indépendance d'esprit, de respect des lecteurs. Loin d'être facilitée, notre tâche est rendue plus complexe, plus emballante aussi.

Je me demande si nous serons au rendez-vous?

Faire le tri

Dans son excellente étude sur "Le journaliste et sa documentation", Jean de Bonville, un chercheur de l'université Laval, révèle: "Les journalistes, dont c'est pourtant le métier de rendre compte du

changement, n'échappent pas à la loi de l'inertie: ils sont, eux aussi, dans leurs habitudes de travail, réfractaires au changement."

De Bonville signale avec raison que "l'écrit conserve une souplesse documentaire à laquelle la radio et la télévision ne peuvent atteindre. Il se prête à l'élaboration, à l'analyse, au détail, au dossier fouillé". La presse écrite le reconnaît, qui considère son rôle comme complémentaire plutôt que concurrent de celui de la presse électronique. Hélas, la mutation des méthodes de travail et, en particulier, des habitudes documentaires, n'a pas accompagné cette prise de conscience. "Si bien

estime de Bonville, qu'on éprouve de la difficulté parfois à concilier la prétention des journalistes à un rôle de "pédagogue" avec l'empirisme, le manque de rigueur et de cohérence de leurs méthodes de travail.

L'arrivée de la télévision à l'Assemblée nationale oblige la presse écrite à faire le tri entre la nouvelle brute, qui met l'accent sur l'instant et la primeur, et l'information véritable, qui privilégie l'explication, la signification, la compréhension et la critique.

Je n'ai pas besoin de lire les critiques lorsque je vais voir un film

ou un spectacle. Je les lis pourtant, et avec plus d'intérêt que celles de spectacles que je n'ai pas vus. Pourquoi? Comme bien d'autres, j'imagine, je veux vérifier mes impressions, les confronter à celles d'un "spécialiste".

De la même manière, ceux qui suivront les débats parlementaires voudront trouver dans leur journal les explications, les interprétations, les commentaires qui leur permettront de mieux comprendre, de situer les débats en perspective, d'en comprendre l'arrière-plan, les tenants et les aboutissants.

C'est en ce sens que les correspondants parlementaires deviendront des critiques. Mais n'est pas critique qui veut. Il y faut du temps, de la patience, de la ténacité, de l'indépendance, de l'envergure, de la mesure, de la crédibilité, des ressources en personnel et en argent, de la recherche prospective. Tout un programme!

Au moment où les élus du peuple entrent dans nos salons, à l'heure du dîner, la presse écrite est appelée à une profonde mutation: elle s'adaptera ou elle disparaîtra de l'Assemblée nationale.

J'ose espérer que la presse survivra au spectacle!

Nouvelles religions: des Européens inquiets

PARIS (AP) — "Secte Moon", "Méditation transcendantale", "Hare Krishna", "Mission de la

lumière divine", "Enfants de Dieu", "Eglise de scientologie", tous ces nouveaux cultes qui avaient déferlé

sur les Etats-Unis au début des années 70 et qui s'attaquaient depuis quelques années à l'Europe occidentale — surtout en France, en Italie, aux Pays-Bas, en Grande-Bretagne et en Allemagne de l'Ouest — représentent aux yeux des gouvernements un danger suffisamment important pour que certains d'entre eux aient décidé de lancer de vastes campagnes de mise en garde.

Les rapports alarmants se sont multipliés, notamment sur des cas suspects de fraudes, de violations de visas, de conversions, de "lavages de cerveau", d'abus sexuels et de suicides.

A telle enseigne que le gouvernement de Bonn mène depuis cet été une grande campagne d'information. Les autorités fédérales estiment que 150.000 personnes, la plupart âgées de 14 à 28 ans, sont tombées sous l'emprise de ces religions nouvelles-manières.

"Ces sectes ont un but commun, c'est la recherche du pouvoir et de l'argent... Leurs dirigeants ne croient que fort rarement aux idéaux qu'ils professent", écrit notamment le ministre de la Jeunesse, de la Famille et de la Santé, chargé de conduire cette campagne anticulte en RFA.

A Francfort, en avril dernier,

une dizaine de disciples de Krishna ont été condamnés à de très lourdes peines: leur mendicité leur avait rapporté 1,2 million de dollars (5,6 millions de FF) destinés, proclamaient-ils, aux enfants indiens déshérités. En réalité, l'argent devait financer le château de la secte.

Points en commun

Tous ces groupes ont plusieurs points en commun, écrivait le ministre allemand: "Fixation sur un patriarche autoritaire, obéissance totale, vie communautaire strictement réglementée, et rejet sans compromis de la vieille société".

En Grande-Bretagne, bien que plusieurs sectes s'y soient implantées, seule l'Eglise de scientologie, dont le siège se trouve dans un manoir du Sussex, est considérée comme un danger sérieux.

En 1968, une enquête du "Home Office" (ministère de l'Intérieur) avait conclu que la secte était "socialement pernicieuse". Les scientologues étrangers furent alors interdits de séjour.

En 1975, un député travailliste, M. Paul Rose, président d'une association de parents qui essaient de détourner les jeunes de ces cultes, avait demandé aux Communes de prendre des mesures rigoureuses à leur encontre.

Mme Shirley Summerskill, secrétaire d'Etat à l'Intérieur, lui avait alors répondu: "En tant qu'individu, nous pouvons considérer que les idéaux promus par M. Moon (3.000 fidèles en Angleterre) sont extravagants. Nous sommes particulièrement soupçonneux à l'égard de ceux qui, tout en proclamant qu'ils agissent pour le bien de l'humanité, se sont considérablement enrichis. Mais c'est un des principes d'une société libre que de permettre à des gens de propager des idées auxquelles la majorité ne croit pas."

Quant aux adeptes de la Méditation transcendantale, ils sont en Angleterre environ 80.000, et leur nombre augmente de 10.000 chaque année. Ils ont leur siège à Roydon Hall, un hôtel particulier de l'époque élisabéthaine, dans le Kent.

Les disciples de Hare Krishna se sont vu offrir leur château, dans le Hertfordshire, au nord de Londres, par l'ancien beatle George Harrison. La "Mission de la lumière divine" revendique de son côté 6.000 adhérents.

En France

En France, le ministère de l'Intérieur "suit à la loupe" les activités de ces groupes. Ron Hubbard, l'Américain fondateur de l'Eglise de scientologie, a fait appel du jugement du tribunal qui l'avait condamné pour fraude au début de

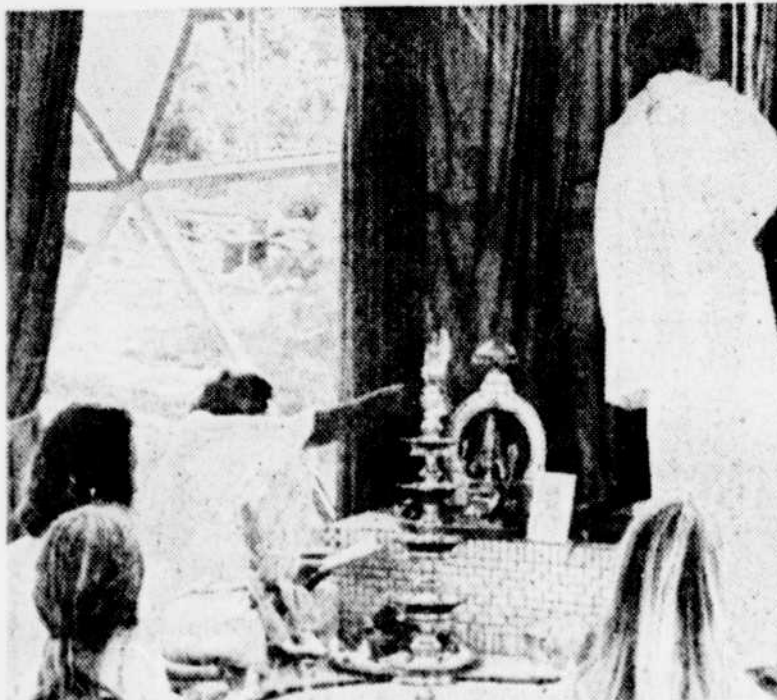
l'année. Il dit avoir un million de fidèles.

Les autres groupes sont plus modestes: 400 pour Moon (qui fait l'objet d'une enquête officielle), 300 pour les "Enfants de Dieu" de Moïse David et de 2.000 à 3.000 pour Krishna.

"Le Monde" a publié le mois dernier une interview d'une jeune fille de 16 ans qui a reconnu s'être prostituée, en Corse, parce que "Notre père, Moïse David, ordonne de se servir aussi du désir sexuel pour la prédication". Les dons que la jeune fille, qui avait lui sa famille, tirait de ses activités, revenaient à la communauté.

Le ministère français de l'Intérieur estime cependant qu'il ne peut poursuivre les sectes pour de tels motifs car "nous ne pouvons distinguer avec précision si c'est un souhait personnel ou une activité sanctionnée par leur église."

Dernier épisode en date impliquant un de ces cultes: le suicide, le 2 octobre à Genève d'une jeune Australienne de 24 ans, apparemment pour protester contre l'injustice sociale. Mais le père de la jeune femme a indiqué qu'elle avait rejoint depuis quatre ans les rangs de la petite secte indienne "Ananda Marga", qui, a-t-il ajouté, l'aurait encouragée dans ce sens.



Les "religions-nouvelles-manières", après avoir déferlé sur les Etats-Unis, tentent maintenant une percée en Europe.

la page des lecteurs

La formule Roy est opportune

M. Claude Ryan
Chef Parti libéral du Québec

J'apprends du SOLEIL (samedi, 23 septembre 1978), que votre parti prévoit voter contre le projet de loi du député Fabien Roy, projet de loi qui affirme le droit à l'autodétermination des Québécois. Ce geste de votre parti peut avoir une valeur électorale certaine, qu'il vous appartienne évidemment de prédire. Cependant, sur le plan strictement juridique, il y a peut-être lieu de s'interroger sur la signification de cette manœuvre.

En effet, selon la dépêche de la Presse canadienne, votre parti dit ne point en vouloir au droit des Québécois de décider eux-mêmes de leur avenir constitutionnel — vous vous attaquez plutôt à certaines modalités du projet de loi Roy (dont il sera question plus loin). Il semble donc que, pour le Parti libéral du Québec, le droit du peuple québécois à disposer de lui-même ne fasse pas de doute sur le plan juridique.

Sachez, cher monsieur Ryan, qu'il n'en est rien. Il est vrai que le droit international contemporain semble consacrer le principe d'autodétermination des "peuples" non constitués en États (ou "peuples coloniaux"), quoique même là, la conception que fait ce droit du terme "peuple" ne pêche pas par sa limpidité. Quoi qu'il en soit, cette règle du droit international perd de son importance pratique avec la "libération" progressive de ces "peuples". Il subsiste de moins en moins de colonies stricto sensu (c'est-à-dire de territoires qui ne constituent ni un État indépendant ni une composante d'un tel État). Or, force nous est de constater que des principes juridiques qui semblent accorder le droit à l'indépendance aux colonies stricto sensu sont beaucoup moins généreux lorsqu'il s'agit de populations non coloniales. Pour ces "peuples" qui ont le bonheur (ou le malheur, selon son point de vue) de vivre à l'intérieur

d'un État déjà indépendant, le principe d'intégrité territoriale nationale fait concurrence à celui d'autodétermination, à ce point que plusieurs juristes affirment que celle-ci est soumise à celle-là.

Même si cet obstacle est franchi, un autre, tout aussi imposant, demeure. En effet, les Nations unies ont eu la (fâcheuse?) habitude de faire l'équation "population coloniale égale peuple", de sorte que seules ces populations se sont vu confirmer le droit de disposer d'elles-mêmes. La question "quelles populations non coloniales peuvent aspirer au titre de peuple?" se pose avec acuité dans le cas du Québec, car seul ce titre lui conférerait le droit d'autodétermination. Encore, le droit dans ce domaine fait l'objet de controverses. De plus en plus, cependant, l'on exige d'une telle population qu'elle satisfasse à des critères objectifs (langue, ethnie, territoire, etc.) et subjectifs (c'est-à-dire qu'elle a une conscience nationale et une communauté de vie qui l'amènent à revendiquer le droit d'autodétermination) si elle désire aspirer au titre de peuple. Cette conscience nationale se situe dorénavant au premier plan dans la conception juridique d'une "nation" (1) — celle-ci peut naître comme elle peut mourir.

L'adoption à la quasi-unanimité, en première lecture, du projet de loi Roy n'était pas sans signification à cet égard. Cette unanimité constitue certes une preuve que, quelles que soient les opinions diverses quant aux modalités de l'autodétermination québécoise (à l'intérieur ou à l'extérieur de la fédération canadienne — rappelons qu'"autodétermination" n'est pas synonyme d'"indépendance"), une "conscience nationale" revendiquant cette autodétermination existait. Dans un cadre juridique international confus, c'est là le grand mérite de ce projet de loi, et l'unique dissidence (de député indépendant Shaw) n'en infirme

point sa valeur. Toutefois, l'opposition de votre parti, qui formait tout récemment (et formera peut-être dans un proche avenir) le gouvernement du Québec, aurait une importance toute autre, et il serait à mon avis malheureux qu'une stratégie peut-être purement électorale ait un effet que votre formation politique (à en croire la Presse canadienne) ne désire pas.

Revenons à la formulation du projet de loi Roy, que votre parti trouve désagréable. En premier lieu, vous trouvez le projet inopportun "puisque les Québécois auront le loisir de se prononcer sur leur avenir constitutionnel par voie de référendum bientôt". Or, nous avons précisément tenté de démontrer que c'est plutôt votre opposition qui est inopportune, car elle pourrait enlever toute sa légitimité à un éventuel verdict référendaire aux yeux d'une communauté internationale qui ne reconnaît plus le droit des Québécois de décider seuls de leur avenir.

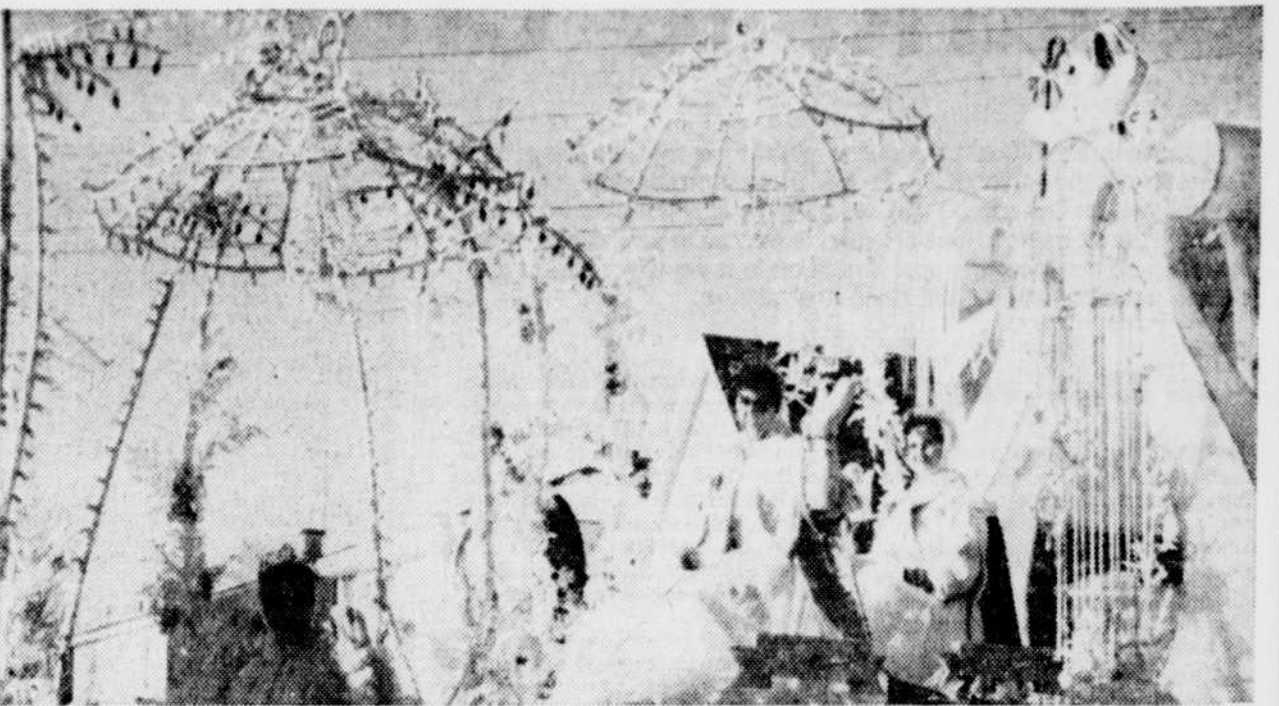
Ce n'est point "agir comme si le Québec était déjà séparé" que d'énoncer que le Québec peut juridiquement décider d'adhérer ou non à la fédération canadienne.

Vous dites, cher monsieur Ryan, qu'il y a au Québec deux positions concernant le lien fédéral, et que M. Roy devrait se brancher. Quoi qu'il n'est pas exact de prétendre qu'il n'y a que deux positions (le Parti québécois ne tente-t-il pas de préciser une "souveraineté-association" qui ne briserait pas tout lien fédéral? Votre parti n'essaie-t-il pas de trouver cette "troisième voie" tant attendue?). Je suis d'accord que M. Roy, comme vous et moi et tous les Québécois, devons éventuellement "nous brancher" en faveur d'une modalité d'exercice de l'autodétermination du Québec. Je soutiens respectueusement que votre rappel du devoir du citoyen de M. Roy ne vous autorise pas à vous opposer au projet 194 qui, au contraire, ne vise qu'à rendre possible l'accomplissement de ce devoir.

Veuillez agréer, cher monsieur Ryan, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

Me Michel Krauss, professeur
à la Faculté de droit de
l'Université de Sherbrooke.

"Le mythe de la fée",



c'est assez!

Mes très chères duchesses,

La lecture de l'article du 14 octobre dernier, écrit par une journaliste du SOLEIL, présentant à nos lecteurs l'une de nos nouvelles duchesses, m'a fortement fait réagir. J'ai senti un besoin très fort de vous faire part de mes réactions.

Ledit article, contrairement aux centaines de jeunes Québécoises, ne m'a pas émue et de loin "éblouie". Au contraire, mesdemoiselles, le contenu m'a désagréablement surpris! Je ne croyais pas que le mythe de la belle, l'adorable, la prestigieuse duchesse était encore aussi fortement ancré dans votre mentalité, dans notre mentalité de Québécoises... Comment vivez-vous, mesdemoiselles, pour croire encore à vingt ans aux temps féériques de votre enfance?

Vos souvenirs de ces désirs sont-ils si profondément installés en vous? Sont-ils installés à un point tel que, votre

rôle, supposément actif, soit biaisé par ce si beau rêve d'enfant qui se réalise enfin?

Le titre de l'article attire mon attention au départ, laissant entrevoir une activité plus grande de votre part. Mais, déception! En lisant, j'ai constaté que ce nouvel espoir n'est que des mots n'entraînant aucune action ou implication nouvelles.

Je ne perçois pas votre rôle différemment des années précédentes. N'avez-vous pas toujours été sur le comité des duchesses? N'avez-vous pas toujours organisé la vente des bougies? Ou sont vos nouvelles responsabilités? Sentez-vous qu'on vous laisse suffisamment d'initiatives? Je ne le perçois malheureusement pas...

Ce qui semble important pour vous, c'est de réaliser votre rêve d'enfance, c'est de répondre à un besoin de prestige et d'admiration, c'est d'être la "Vedette" d'une foire gigantesque et

sans fonds. Le film de l'Office national du film "Le soleil n'a pas de chance" ne vous a-t-il pas amenées à réfléchir justement sur ce sujet?

Tant que la femme sera représentée dans ce carnaval comme une fée ou un être à part qu'on "chouchoute", qu'on admire, qu'on désire, ce mythe continuera d'exister et votre rôle restera le même.

Pour finir, j'aurais une dernière remarque. Nous pouvons relever deux aspects de la femme très distincts dans cet article: d'un côté, la "féérique fée" qui dénote une passivité certaine et de l'autre côté, la femme capable d'initiatives. Je conçois mal l'agencement des deux! Ou bien vous jouez le rôle d'une fée ou bien vous êtes la femme autonome.

Vive l'autonomie et bonne chance aux baguettes magiques!

Suzanne Laliberté,
Ste-Foy

Manque de cohérence

M. le rédacteur en chef,

Il y a quelques jours, j'entendais M. Claude Ryan au bulletin de nouvelles de 8 heures à Radio-Canada s'en prendre au gouvernement de M. René Lévesque pour le retard de ce dernier à préciser le

contenu de la souveraineté-association.

M. Ryan, répondant à Chicoutimi à la question d'un journaliste, dit que, le projet de souveraineté-association étant en gestation depuis deux ans, il ne serait que temps que la grossesse se termine. Il ajoute, dans une tentative désespérée de sarcasme: "Il me semblait jusqu'à maintenant qu'une grossesse, ça durait neuf mois. Si ça continue comme ça, ça va aboutir à un avortement."

Pour ma part, jusqu'à cette déclaration de notre pape québécois (ah, pardon, canadien), j'avais l'impression qu'un avortement, c'était l'expulsion d'un fœtus avant terme.

Lors de la prochaine visite du Saint-Esprit, qui ne devrait pas tarder d'ailleurs, M. Ryan devrait demander à celui-ci le don de cohérence des images en plus du don de vérité, qu'il a reçu en partage il y a déjà longtemps, comme chacun sait.

Docteur Jacques Boulay
Sainte-Foy, Québec.

à nos lecteurs

LE SOLEIL publie avec plaisir les lettres de ses lecteurs. Les opinions doivent être appuyées du nom et de l'adresse de leurs auteurs. LE SOLEIL se réserve le droit d'éditer et de raccourcir les lettres publiées.

LE SOLEIL, fondé en 1896, est imprimé au numéro 390, rue St-Vallier est, Québec, G1K 7J6, par Le Soleil Limite. "Coursier de la deuxième classe - Enregistrement no 1206".

SERVICE AUX ABONNÉS (TIRAGE)
647-3333

RENSEIGNEMENTS REDACTION
647-3233 647-3394

Précision sur Tel-Aide

M. le rédacteur en chef,

L'article "Prière-Secours, un nouveau dépanneur téléphonique" m'a particulièrement intéressé. Ayant été responsable du service d'écoute téléphonique Tel-Aide Québec pendant plus d'un an et étant présentement responsable des relations publiques de ce même organisme, je crois opportun de faire la mise au point suivante.

D'abord, quand madame Bédard dit: "Ce service s'adresse à tout le monde, autant au croyant qu'à l'incroyant", il faudrait dire aussi que ce service n'a rien innové. Tel-Aide s'adresse aussi à toute la

population, autant croyante que non croyante. Il a aussi été mentionné dans cet article, et c'est ce qui m'a incité à vous écrire: "Alors que dans d'autres services du même genre, on se fait un devoir de ne pas aborder le domaine de la foi, à Prière-Secours on le fait, mais toujours si l'appelant en prend l'initiative". J'ai réagi parce que lorsque je lis "du même genre", je pense à Tel-Aide, et je peux vous affirmer que cet énoncé est faux.

Jamais les écoutants de ce service n'ont eu comme directive de ne pas aborder le domaine de la foi. Nous faisons comme à Prière-Secours, dans le sens que si l'appelant présente une difficulté dans ce

domaine, nous essayons de l'aider autant que l'alcoolique ou le solitaire. Nous n'assurons pas cet appelant que tout le monde prierait pour lui le lendemain, mais le fait de l'écouter et d'en parler avec lui est déjà un geste d'humanisme et de compréhension.

Par ailleurs, le refus de Centraide d'aider financièrement cet organisme s'explique bien. Centraide subventionnant complètement Tel-Aide, ce serait bien mal utiliser l'argent des donateurs que de faire vivre deux services qui poursuivent le même but, sauf qu'en ce qui concerne Tel-Aide, l'esprit général du groupe est beaucoup plus large. Je pense sincèrement qu'au lieu de

créer un autre service, on aurait pu canaliser l'énergie de tous ces bénévoles pour faire fonctionner un seul service, mais le plus efficacement possible. Multiplier les services ne fait que diviser les forces, les bénévoles, le rendement, et j'en passe.

Cette mise au point est très importante pour que le public soit bien renseigné et pour que les appelants sachent à quoi s'en tenir.

Francine Welman
responsable de Tel-Aide
(juin 77 à octobre 78)
responsable de la publicité
Tel-Aide Québec
Ville Vanier.

LA CAISSE POPULAIRE

DES MOYENS POUR CHACUN, DES DROITS POUR TOUS

Parce qu'on n'est jamais mieux servi que par soi-même, des gens de chez-nous, désireux de prendre leur sort en main, se sont donnés des institutions financières: les Caisses populaires Desjardins.

La caisse populaire est une coopérative d'épargne et de crédit qui offre aux individus, aux familles et aux collectivités des moyens de satisfaire leurs besoins.

La caisse populaire, un moyen de progrès économique et de développement social au service de tous et de chacun.

Exercez vos droits, devenez membre actif de votre caisse populaire.

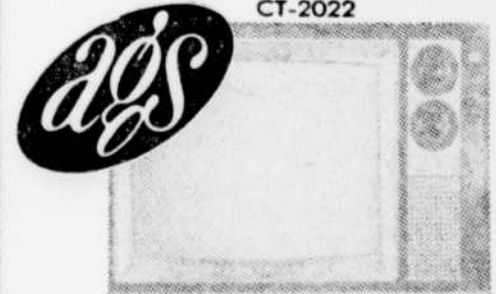
LA CAISSE POPULAIRE

C'est profitable...
POUR NOUS, QUÉBÉCOIS.

STE-FOY ELECTRONIQUE
SON - IMAGE
Magasin Entrepôt à Escompte

2323, BOUL. VERSANT NORD, STE-FOY

TELEVISEUR COULEUR CT-2022



ECRAN 20 POUCES
100% TRANSISTOR
CONTROLE AUTOMATIQUE DES COULEURS
GARANTI 3 ANS
PRIX SUGG.: \$569.95

PRIX ESCOMPTE!

\$444⁰⁰


desjardins

faits divers

Charest n'a disposé au plus que de cinq minutes pour se pendre

par Guy DUBE

Le jeune Richard Charest n'a disposé tout au plus que de cinq minutes pour bien nouer son foulard au grillage à trous étroits de la fenêtre, s'agripper au grillage et au calorifère, faire deux noeuds solides à son cou, se pendre et s'asphyxier jusqu'à ce que les policiers le découvrent.

Tout ça en cinq minutes "au plus", a révélé, hier, le caporal Jean-Pierre Cantin, de la sûreté municipale de Québec, qui était responsable du bloc

cellulaire où est survenu le drame, dans la nuit du 11 au 12 août dernier.

Cinq minutes tout au plus, a expliqué le témoin Cantin, parce qu'il y avait un va-et-vient continu dans cette section de la centrale de police de Québec, cette nuit-là, et que lui ou d'autres policiers passaient régulièrement à des intervalles d'une, deux ou trois minutes pour aller conduire des individus aux toilettes et qu'ils jetaient régulièrement un coup d'oeil au local "D", où était gardé

isolé Richard Charest, âgé de 18 ans, de Québec.

Par ailleurs, le pathologiste Richard Authier, qui a été entendu devant le coroner Jean-Paul Duquette, le 15 août dernier, avait établi que ça prend de une à trois minutes à une personne pour s'asphyxier après s'être pendue.

Le caporal Cantin a révélé ces faits, hier, lorsqu'il a été longuement interrogé par le procureur de la famille Charest, Me Mario Bilodeau.

Le témoin a précisé qu'il disposait d'assez de policiers

(trois) pour surveiller le bloc cellulaire, dans la nuit du 11 au 12 août dernier. Vingt-six personnes venaient d'y être conduites pour interrogatoire à la suite d'une fusillade survenue dans une brasserie du quartier Saint-Roch.

Là-dessus, le coroner Stanislas Dery s'est dit d'accord avec l'avocat Bilodeau à savoir que s'il y avait eu un seul policier devant la porte de chacune des salles du bloc cellulaire, "on ne serait pas ici aujourd'hui".

— Qui a pris la décision de placer Richard Charest dans le local "D"? a demandé Me Bilodeau.

— C'est moi! a répondu le témoin Cantin.

— Pourquoi l'avoir gardé isolé dans le "D"? a continué l'avocat.

— Parce qu'il était bien là! a repris le caporal Cantin.

Le témoin a dit n'avoir jamais remarqué le foulard qui a servi à la pendaison du jeune Charest.

Découverte du pendu

C'est d'ailleurs le témoin Cantin qui a découvert Richard Charest, pendu au grillage d'une fenêtre du local "D", vers 1h30, le 12 août dernier.

Le policier a indiqué à la cour dans quelle position il a

trouvé le jeune homme. Il l'a soulevé d'un bras pour ensuite défaire les deux noeuds du foulard avec sa main droite. Il a ensuite posé Charest par terre. Il lui a semblé que le coeur du jeune Charest émettait de légères pulsations et a entrepris aussitôt des massages cardiaques, tout en appelant à l'aide.

Le caporal Cantin dit s'être fait remplacer dans les massages cardiaques par le constable Aimé Gauvin. Finalement, c'est le lieutenant Raynald Desjardins qui a continué les massages, selon le témoignage de Cantin.

Des avocats ont demandé s'il y avait de l'oxygène dans le bloc cellulaire. Le témoin a répondu par la négative.

Mais jamais, au cours du long témoignage, les avocats n'ont demandé si quelqu'un avait entrepris la respiration artificielle bouche à bouche sur le jeune Charest.

Autres témoignages

Un témoin, entendu mardi, a déclaré au coroner, hier, s'être fait insulter par des policiers au palais de justice.

"Moi aussi je me suis fait traiter de 'restants de poubelle'. Monsieur le coroner, est-ce qu'on a le droit de se faire insulter par des policiers assignés à l'enquête, lorsqu'on est témoin?" a demandé la femme de 48 ans.

L'avocat, représentant la Ligue des droits de l'homme, Me Guy Roy, a qualifié ces présumées remarques de "désobligeantes". De son côté, le représentant du ministère public, Me Michel Bouchard, a fait remarquer au coroner que les témoins "civils" étaient séparés des témoins policiers, dans cette cause.

Par ailleurs, un médecin interne de 25 ans, Mme Line Breton, qui a constaté le décès de Richard Charest, le 12 août dernier, à l'Hôtel-Dieu de Québec, est venue raconter au coroner Dery que, si elle a écrit "traces de strangulation au niveau du cou" au lieu de "sillon de pendaison", dans la formule de constatation de décès du jeune Charest, c'est parce qu'elle n'est pas placée pour établir la différence entre une strangulation et une pendaison.

Finalement, une téléphoniste de Homestead, en Ontario, qui était à la brasserie lors de la fusillade du 11 août dernier, a déclaré avoir entendu quelqu'un crier à la centrale de police, la nuit du drame, mais qu'elle ne sait pas qui.

Notons finalement que l'avocat Mario Bilodeau, au nom de la famille Charest, a demandé à deux reprises au coroner s'il pourrait faire des représentations, à la fin de l'enquête. Me Dery devait donner sa réponse aujourd'hui.



Le caporal Jean-Pierre Cantin, de la sûreté municipale de Québec, démontre dans quelle position il a découvert le jeune Richard Charest, pendu au grillage d'une fenêtre du bloc cellulaire, le 12 août dernier.

1

soupe
du jour

+

2

burger
1/4 de livre
relish, moutarde, ketchup

+

3

dessert
du jour

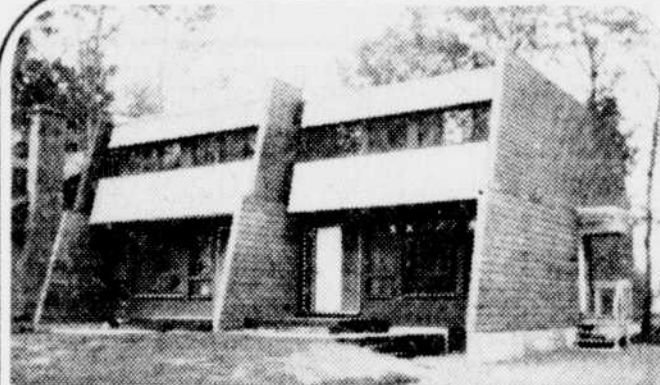
=



LUNCH BURGER

681-6035

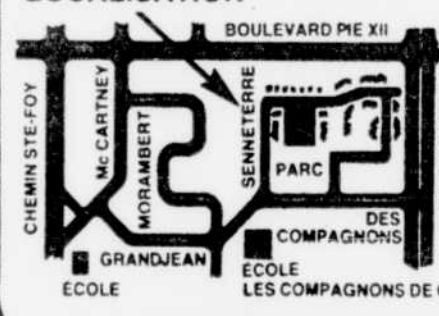
livraison
et comptoir
seulement \$2.25



**RUE
SENNETERRE
(POINTE)
STE-FOY**
maisons
jumelées

ARCHITECTURE MODERNE
Près des écoles primaires, secondaires, centre d'achats, service d'autobus, facile d'accès par le boulevard des Quatre-Bourgeois. Modèle 6 pièces, 1920 p.c., 7 pièces, 2112 p.c. Terrain boisé, gazonné.

OUVERT AUX VISITEURS: Lundi au vendredi: de 19 heures à 21 heures. Samedi et dimanche: de 13 heures à 16 heures.

LOCALISATION


adrent
FRÈRES INC.
CONSTRUCTION
TEL. BUR.: 878-2131 RES.: 653-7573



guy rouleau
guy rouleau

guy rouleau, opticien d'ordonnances (lunettes et verres de contact), désire aviser la clientèle de son bureau, situé au rez-de-chaussée de la Compagnie Paquet, Centre-Ville, que, durant la grève qui touche ce magasin, les mêmes services seront fournis à son bureau du 699 est, boul. Charest (angle du Pont).

Tél.: 523-6958

**NOUVEAU DEPOSITAIRE
A
GIFFARD**



INVITATION A TOUS
L'électronique vous intéresse?

Nous vous ferons un plaisir de vous renseigner. Des électroniciens sont à votre disposition, sans obligation de votre part.



**émilien
thériault**
3125, boul. Ste-Anne, Giffard - 661-0674
Cartes Chargex, Master Charge et Avco acceptées.

- Châssis "longue vie" transistorisé à 100%
- Syntonisation électronique "Signa-Lock"
- Tube-image à matrice noire Super-AccuColor
- Accord précis automatique (AFT)



**XL-100
26 po
de RCA**

**La maison
du SON, de
l'IMAGE et
du SERVICE**

faits divers et justice

Dans sa prison, Marion a tenté de se suicider

MONTREAL (PC) — Poursuivant pour la seconde journée le récit de ses mésaventures qui ont débuté le soir du 6 août, à son chalet d'été de Stoke, Marion a relaté que l'un de ses ravisseurs a fait avorter une tentative de suicide lorsqu'il a essayé de prendre des comprimés de valium avec du gin.

M. Marion a relaté au jury de sept femmes et cinq hommes qui décideront du sort de Jeanne et Claude Valence, que durant son incarcération de 82 jours dans une cache souterraine, deux individus surnommés l'un "le boss" l'autre "le chum" lui donnaient pério-

diquement des comprimés de valium pour l'aider à dormir. Le principal témoin à charge au procès du couple Valence a relaté à la cour qu'il avait accumulé un bonne vingtaine de comprimés quand il décida un jour d'en finir. Il avait déjà pris sept ou huit comprimés quand survint un de ses bourreaux qui lui enleva les comprimés restants en lui disant de ne pas faire le fou.

Charles Marion a dit qu'il avait discuté "d'affaires" avec "le boss" de qui il recevait tous ses ordres. Le témoin a dit qu'il n'avait jamais entendu "le boss" être appelé par un

autre nom que celui-là. Quant au "chum", qui était parfois appelé "le gars" par ses comparses, il a déjà été interpellé du nom de Pierre par ces derniers. "Le chum" s'acquittait de tâches manuelles et secondaires.

Le patron lui a confié que le gang avait songé à kidnapper un certain nombre de personnes, y inclus son petit-fils. Mais les ravisseurs arrêtaient finalement leur choix sur Charles Marion parce qu'il représentait une "cible plus facile que les autres" et que son chalet d'été constituait un endroit idéal pour faire "la job".

Aucune complicité

Le gérant du crédit de la Caisse populaire de Sherbrooke-Est a démenti la théorie suivant laquelle il aurait, selon certains, participé à son propre enlèvement. Ses deux gardiens lui fournissaient régulièrement des journaux et ceux-ci constituaient sa principale source d'information en ce qui a trait aux négociations qui se déroulaient entre ses ravisseurs, la police et les autorités des Caisses populaires.

"Certains journaux ont fait état de ma propre participation à l'affaire. Cela m'a profondément bouleversé", a dit le témoin principal.

Les communiqués

M. Marion a également expliqué qu'il n'agissait pas de sa propre initiative quand il a écrit plusieurs communiqués, notamment au Journal de Montréal et à La Tribune ainsi qu'aux dirigeants de la Caisse populaire.

"C'est le boss qui m'obligeait à écrire ces lettres pour prouver que j'étais bien vivant.

Lorsque le procureur de la couronne lui a montré certains des communiqués produits comme pièces à conviction, le témoin lui a expliqué "que c'est le boss qui me les a dictés".

C'est également le "boss" qui lui a ordonné d'inclure une note personnelle à l'intention de son épouse Denise pour prouver qu'il était bien en vie. Il s'exécuta en écrivant plusieurs paragraphes ayant trait à leur mariage et à leur projet de vacances.

Au sujet des photos dont une notamment le montrait avec des taches rouges, le témoin a expliqué que se sont ses ravisseurs qui le photographiaient. Une de ces photos a été prise dans le "trou" et les autres à l'extérieur après que le "boss" lui eut barbouillé la figure avec du ketchup "pour faire croire que j'étais maltraité".

La vie dans le trou

M. Marion a relaté qu'il avait été jeté dans la cache souterraine le lendemain de sa capture et qu'il en est sorti qu'à deux reprises durant ses 82

jours de captivité. La première, c'était plusieurs jours après son enlèvement, alors que le "boss" lui avait fait subir un interrogatoire.

Environ un mois plus tard, on lui a donné à manger et on lui a permis de s'installer sur une souche pendant que "le chum" nettoyait la cache souterraine et en sortait un matelas.

Marion a alors demandé au "boss" de trouver un endroit plus confortable pour le garder. Mais la conversation a été interrompue par l'apparition d'un hélicoptère.

"Maudite, c'est un hélicoptère. Si nous sommes découverts après 31 jours... s'est exclamé le "boss".

M. Marion a relaté que tout le temps qu'il a été enchaîné au plancher du trou, il a toujours porté les mêmes vêtements que ceux qu'il avait sur le dos au moment de sa capture, le soir du 6 août 1977. Il se manucurait les ongles en les rongant et en utilisant une fourchette en plastique.

Il utilisait la flamme d'une chandelle pour rôtir son "pain détrempé", mais la chandelle s'éteignait souvent en raison de l'absence d'air dans le trou. Durant son incarcération, M. Marion a dû lutter contre l'envahissement de rats. Pour ce faire, il avait bloqué l'entrée du tunnel conduisant à la surface à l'aide d'une bouteille brisée.

Le procès du couple Valence se poursuit aujourd'hui en Cour supérieure sous la présidence du juge Marc Beaudregard.

La CECO réussit à faire parler un des "Sex Fox"

CHIBOUGAMAU (PC) — L'un des fondateurs du club des motards "Sex Fox" de Chibougamau s'est mis à table, hier, lors de sa comparution devant la Commission d'enquête sur le crime organisé (CECO).

Reconnaissant que les Sex Fox contrôlent le trafic de la drogue dans la région de Chibougamau, Richard Naud, connu chez les motards par le sobriquet de "Ti-Oiseau", n'a pas hésité à désigner un commerçant d'origine italienne de Chibougamau, en l'occurrence Luigi Gino Maida, comme le "parrain" du groupe et le fournisseur officiel de drogue jusqu'à il y a quelques mois.

"Ti-Oiseau" est venu raconter à la CECO que Maida lui avait offert de travailler pour lui à vendre de la drogue. "Je lui ai dit que je voulais essayer la marchandise avant d'en vendre. Y m'en a donné trois onces, je l'ai fumée avec mes chums pis j'ai sacré le camp, je n'avais pas l'intention de travailler pour lui."

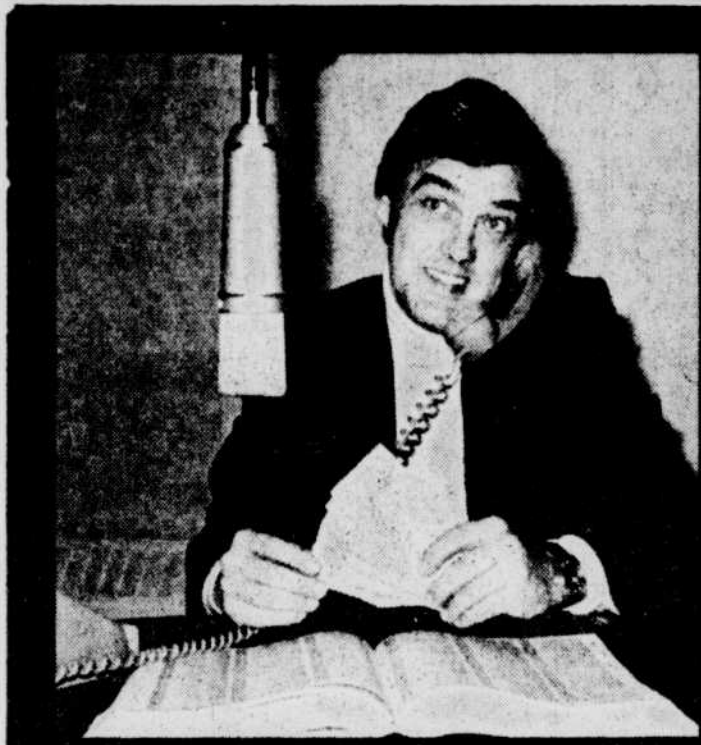
Très volubile, Naud a raconté ce qu'il savait de certaines affaires que Maida traitait avec certains individus de leur gang dont Gérard "Toto" Simon, Richard "Microbe" Côté et Jean-Claude "Ca's peux-tu" Toupin. Il a de plus expliqué comment on avait réglé les dettes d'un jeune garçon mineur qui était venu se plaindre au groupe de motards des \$700 de dette de drogue que lui réclamait Maida. "On a fait un vol, on a réglé ça", a relaté "Ti-Oiseau".

Richard Naud n'a pas caché qu'il devait encore \$600 à Maida et que plusieurs autres membres de la bande des Sex Fox devaient aussi de l'argent à ce commerçant. Selon son témoignage, ces dettes sont même à l'origine de la rupture des relations du groupe avec le fournisseur officiel. Depuis, il a bien fallu continuer d'approvisionner la ville et il semble que le "Gros Dan", de Québec, ex-motard des Black Spider de Montmagny, ait pris la relève. Depuis quelques mois, il a d'ailleurs été mêlé à plusieurs violentes batailles impliquant les Sex Fox à Chibougamau.

Interrogé au sujet de ces violentes batailles auxquelles il a souvent participé, "Ti-Oiseau" Naud, très corpulent malgré sa taille moyenne, a expliqué qu'il aimait l'action et qu'il sautait dans le tas "lorsque ça brassait".

Au sujet d'une attaque particulièrement sauvage à l'endroit d'un certain Pierre Dubois, le témoin a expliqué que la victime tentait de s'implanter comme fournisseur de drogue. "Son stock 'du crystal' était de mauvaise qualité et on ne voulait pas l'avoir chez nous", devait-il expliquer.

Richard Naud a de plus admis que le coup de carabine .12 tiré dans la porte arrière de l'hôtel Monaco était l'oeuvre d'un des membres de la bande de motards.



Marcel Roussel

«Québec Matin»

5h30 - 9h00

à CJRP



Cette année
les canons de la mode
visent les bottes

jean-paul fortin

Place d'Youville Place Laurier

La mort de deux Montagnais jugée suspecte

par Gilles BOVIN
du bureau du Soleil

MONTREAL — C'est parce qu'elle a acquis la conviction que l'enquête sur les circonstances entourant la mort de deux jeunes Montagnais, sur la rivière Moisie, près de Sept-Îles, en juin 1977, n'a pas été conduite avec toute la rigueur requise (...) pour éviter de glisser subtilement dans le racisme le plus dévastateur, que la Ligue des droits de l'homme a demandé la réouverture de l'enquête dans cette affaire.

Dans un volumineux dossier remis au ministre de la Justice, Me Marc-André Bédard, la ligue démontre notamment, affidavits à l'appui, que le témoignage de deux jeunes

Indiens (les deux seuls autochtones appelés à témoigner à l'enquête présidée par le notaire Raymond-Yves Gaudreault, en septembre 1977) a été faussé par la "peur de me faire accuser de quoi que ce soit" (braconnage) et parce que les témoins en question avaient mal compris les questions qui leur étaient adressées en français par le procureur de la couronne.

Ces deux jeunes compagnons des victimes, Wilfrid Fontaine et Antonio Régis, par leur témoignage devant le coronar avaient fait peser une "présomption d'Indiens saouls" qui a "marqué tout le déroulement (de l'enquête) et a sans doute influencé le coronar", soutient la ligue dont le dossier tend justement

à démontrer que tel n'était pas le cas.

Fait troublant également, ajoute la ligue, relativement à cette présomption "d'Indiens saouls", des tests sanguins démontrant que l'alcoolémie d'Achille Vollant, (qui conduisait l'embarcation dans laquelle les deux Montagnais avaient pris place la nuit du drame) n'était que de 0,03 n'a jamais été produit lors de cette enquête. La loi fixe à 0,08 mg par millilitre de sang la limite légale d'alcool dans le sang pour la conduite automobile.

"Manque de rigueur"

Mais ce n'est pas le seul reproche que la ligue adresse à cette enquête du coronar,

tenu quatre mois après la mort des deux Montagnais Achille Vollant et Moïse Régis.

Ainsi, la ligue remet en question le témoignage des deux agents de conservation (garde-pêche) du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche qui ont dû, selon la ligue, se trouver à proximité, sinon sur les lieux de l'accident.

Devant le coronar Gaudreault les agents Bolduc et Piché ont admis avoir vu filer un canot sur la rivière pendant la nuit en question mais ont déclaré ne pas l'avoir pris en chasse parce qu'il passait trop vite? Comment peut-il en être ainsi, soutient la ligue, alors que le canot des garde-

pêche était plus puissant que celui des deux jeunes Montagnais justement pour leur permettre d'intercepter les braconniers? Comment ces deux garde-pêche ont-ils pu ne pas entendre (comme l'a établi dans son témoignage une femme qui campait dans les environs la nuit du drame) les cris "inquiétants" qui ont réveillé cette femme, à peu près au même moment.

Un autre incident vient alimenter les interrogations que la ligue se pose sur le comportement de ces deux garde-pêche à la suite d'une lecture approfondie des notes sténographiques de l'enquête du coronar (dont la ligue a d'ailleurs dû assumer les frais

de transcription de quelque \$350).

Il appert, en effet, que le canot que les deux garde-pêche avaient utilisé cette nuit-là fut expédié dans "un lieu éloigné" de celui où il aurait normalement dû se trouver pour être repeint à neuf dans les 48 heures suivant la disparition des deux Montagnais. Le canot en question, précise la ligue, n'en portait pas moins encore sur son rebord d'aluminium des traces de peinture "d'apparence physique et de teinte fortement similaire" à celle recouvrant le canot des Indiens disparus, selon des experts appelés à étudier la question.

Le canot des deux Indiens a été retrouvé abondamment égratigné sur ses flancs, précise le dossier de la ligue. Il devait plus tard être revendu par la veuve de Moïse Régis à un agent de la SQ dont le frère également à la SQ avait été impliqué dans l'enquête sur la mort des deux Indiens.

Selon la ligue, ce repeinturage "hâtif et semi-clandestin" n'a jamais pu être expliqué sérieusement devant le coronar Gaudreault.

Points inacceptables

La ligue souligne en outre plusieurs points qui lui apparaissent "inacceptables" et susceptibles de démontrer le "manque de sérieux" de l'enquête.

est beaucoup plus simple. Il s'agit, selon lui, d'un conflit qui existe depuis longtemps entre les garde-pêche de la région et les Indiens "qui se croient tout permis sur la rivière Moisie".

M. Rochette n'est pas le seul à tenir ce langage à Sept-Îles. Quelque 35 pêcheurs de la région, réunis récemment, se plaignaient ouvertement du braconnage pratiqué sur cette rivière, parlant ouvertement de l'attitude des Indiens.

Si le ministère de la Justice exige la tenue d'une nouvelle enquête, M. Rochette a dit qu'il accepterait de collaborer, bien qu'il estime que tout a été dit au cours de l'enquête de septembre 1977, dans ce dossier.

fournir des informations relatives à l'affaire.

Me Chevalier n'a pas d'objection à prendre part à une nouvelle enquête dans ce dossier à condition toutefois que des faits nouveaux soient portés à son attention.

De son côté, le directeur de la Sûreté du Québec à Sept-Îles, M. Louis Rochette, a affirmé qu'il ignorait vraiment quel fait nouveau pourrait conduire à la tenue d'une nouvelle enquête.

"Tous les points ont été éclaircis, tous les témoignages directs et indirects avec cette affaire ont été entendus", a dit le représentant de la SQ.

Pour M. Rochette, l'affaire

Ainsi, aucun médecin n'a été amené à témoigner pour expliquer pourquoi le visage de Achille Vollant, retrouvé six jours et demi après sa présomue noyade, était encore maculé de sang et expliciter les imprécisions des rapports d'autopsie.

Dans le cas de l'un des deux jeunes hommes, Moïse Régis, a précisé le chef de bande de la réserve Maloténam, Paul-Emile Fontaine, dont le corps fut retrouvé une journée après le drame, il a fallu procéder à une exhumation pour réaliser l'autopsie parce que le coronar avait refusé de procéder à l'autopsie lors de la découverte du corps. La famille n'ayant pas les moyens de transporter le corps et assumer les frais afférents, il fut donc inhumé sans autopsie.

Preuve d'un manque de civisme ou racisme pur et simple? Lorsque le corps de Moïse Régis fut reporté en terre après l'autopsie, personne ne crut bon d'aviser sa veuve... De la même façon les policiers autochtones de la réserve de Maloténam furent tenus à l'écart de l'enquête.

veuve de Régis, concernant les objets trouvés sur le cadavre.

Quant au responsable du Comité pour la défense des autochtones de la ligue, M. Rémi Savard, ces événements survenus dans le contexte des "difficultés croissantes (de la population indienne) dans ses relations avec les agents de conservation du ministère de la Chasse et de la Pêche, de même qu'avec les garde-pêche à l'emploi des clubs privés et des pourvoyeurs" ont tendance à accréditer dans la population autochtone la version voulant que "le principe de l'égalité devant la loi a tendance à ne plus s'appliquer lorsqu'il s'agit des Indiens".

"Votre ministère serait avisé de ne pas épargner aucun effort en vue d'empêcher que certaines personnes ou certains intérêts particuliers ne compromettent la qualité des rapports entre les Québécois et les autochtones", soutient la ligue dans sa demande de réouverture d'enquête.

La ligue envisage également de porter devant le Conseil de presse certaines chroniques de chasse et de pêche, parues dans certains quotidiens, et qui tendraient à accréditer les préjugés anti-autochtones en matière de protection des ressources de la faune terrestre et aquatique.

Le coronar se retirera du dossier s'il y a une nouvelle enquête

par Gilles OUELLET
du bureau du Soleil

SEPT-ÎLES — Advenant que le ministre de la Justice du Québec se rende à la demande de la Ligue des droits de l'homme et ordonne la réouverture de l'enquête du coronar ou la tenue d'une nouvelle enquête concernant la mort de deux Montagnais sur la rivière Moisie, le coronar Raymond Gaudreault, de Sept-Îles, qui a présidé la première enquête, se retirera tout simplement du dossier.

Me Gaudreault a déclaré, hier, au SOLEIL, qu'il a conduit cette enquête selon les règles, qu'il n'a absolu-

ment rien à se reprocher et qu'il a même vérifié personnellement à l'époque l'une des très nombreuses rumeurs qui ont couru dans la région relativement à la mort de ces deux personnes.

Deux Montagnais de la réserve indienne de Maloténam, Achille Vollant, 20 ans, et Moïse Régis, 26 ans, ont été retrouvés morts noyés en juin 1977. L'enquête du coronar Gaudreault concluait à une mort accidentelle. La Ligue des droits de l'homme a demandé, hier, à Montréal, la tenue d'une autre enquête.

"Cette demande s'inspire de la contestation actuelle de la société; je trouve personnellement qu'il y a du charna-

ge dans cette affaire", a déclaré Me Gaudreault.

Le coronar de la région de Sept-Îles n'a pas d'objection à ce que l'institution du coronar soit, à la limite, remise en cause par des citoyens; il regrette toutefois que cela se fasse, ou menace de se faire, par le biais d'une enquête sur la mort de personnes.

Pour sa part, le substitut du procureur général à Sept-Îles, Me Paul Chevalier, a confié, hier, que cette enquête a été faite selon la loi, "et on a même fait plus", a-t-il précisé, en parlant de plusieurs recherches, d'expertises médico-légales, d'analyse chimique et d'enquête de la Sûreté du Québec et de la police amérindienne auprès de toutes les personnes pouvant

Le choix de Peuples



L'harmonie à deux.

Les bijoutiers-diamantaires Peuples vous suggèrent ces merveilles diamantées classiques, pour marquer le début d'une vie heureuse à deux. Qu'ils portent un ou plusieurs diamants, vous apprécierez le charme particulier de ces modèles.

A. Bague de fiançailles en or jaune et blanc de 14 carats, ornée de trois diamants de 400.00 à 1,325.00
Alliance assortie en or jaune de 14 carats, dotée de trois diamants. 200.00

B. Bague de fiançailles en or jaune et blanc de 14 carats. Porte trois diamants à partir de 400.00
Alliance assortie en or jaune de 14 carats, incorporant trois diamants. 185.00

C. Bague de fiançailles en or jaune et blanc de 14 carats, rehaussée d'un diamant miroitant... à partir de 400.00
Alliance assortie en or jaune de 14 carats, enjolivée d'un diamant. 150.00

D. Bague de fiançailles en or jaune et blanc de 14 carats, parée de trois diamants à partir de 400.00
Alliance assortie en or jaune de 14 carats, agrémentée de deux diamants. 150.00

E. Bague de fiançailles en or jaune et blanc de 14 carats, ornée d'un diamant flamboyant à partir de 400.00
Alliance assortie en or jaune de 14 carats, intégrant un diamant. 150.00

Les bijoutiers Peuples ont soigneusement choisis ces paires nuptiales pour leur excellent rapport qualité et prix.

LES BIJOUTIERS-DIAMANTAIRES

PEUPLES

Les diamantaires par excellence

Les Galeries Ste-Anne
Giffard
Tél.: 667-4814

Les Galeries Chagnon
Lévis
Tél.: 837-2452

Place Ste-Foy
Ste-Foy
Tél.: 651-6455

Fleur de Lys
Québec
Tél.: 647-3889

SERVICE SPÉCIAL Pendant le conflit postal ASSURANCE-CHÔMAGE

A compter du 20 octobre '78 vous devez vous présenter au Point de distribution desservant votre localité pour y recevoir votre chèque d'assurance-chômage et y remplir les "cartes de déclaration du prestataire". Les chèques seront remis sur présentation de la carte d'assurance sociale et d'une autre pièce d'identification portant votre signature.

Les autres transactions, comme la demande originale de prestations, devront se faire au bureau régulier.

CENTRES DE MAIN-D'OEUVRE DU CANADA CENTRES D'EMPLOI DU CANADA CENTRES D'IMMIGRATION DU CANADA

Vous pouvez maintenant remettre la correspondance destinée à ces Centres au Point de distribution de votre localité.

Les chèques alloués aux bénéficiaires des cours de formation seront maintenant distribués dans les écoles où sont dispensés les cours.

CARTES D'ASSURANCE SOCIALE

Les demandes d'obtention ou de remplacement d'une carte d'assurance sociale ainsi que toutes les modifications aux registres d'assurance sociale pourront se faire aux Bureaux d'assurance-chômage réguliers.

POINTS DE DISTRIBUTIONS:

DISTRICT DE:	POINTS DE DISTRIBUTION	JOURS ET HEURES
Québec Est 137 ouest, Des Chênes Québec	Salle Paroissiale Ste-Odile Entrée: Angèle Duval et Des Peupliers Ouest, Québec	Du Lundi au Vendredi De 9:00 A.M. à 4:00 P.M.
	COMTÉ DE CHARLEVOIX Les directives seront données au poste de radio CHGB et dans Le Confident Inc.	
Québec Ouest 930, chemin Ste-Foy Québec	Sous-sol de l'église St-Charles-Garnier 1215, Chanoine-Morel Coin boul. Laurier, Sillery	Du Lundi au Vendredi de 9:00 A.M. à 4:00 P.A.
	COMTÉ DE PORTNEUF Hôtel de Ville Avenue Pleau, Donnacona	Du Lundi au Vendredi De 9:00 A.M. à 4:00 P.M.
Lévis 2, Route 2 Edifice Tanguay Lévis	Centre culturelle de Lévis 36, Place, Lévis	Du Lundi au Vendredi De 10:00 A.M. à 3:00 P.M.
	MONTMAGNY Sous-sol église St-Thomas Entrée Sud-Est, rue St-Thomas Montmagny	Mardi-Jeu-Vendredi De 10:00 A.M. à 3:00 P.M.
	ST-JEAN-PORT-JOLI Collège Fleury, rue Verreault St-Jean-Port-Joli	Mardi-Jeu-Vendredi De 10:00 A.M. à 3:00 P.M.
St-Georges de Beauce	Sous-sol de la salle paroissiale Près de l'église St-Georges-Ouest St-Georges de Beauce	Du Lundi au Vendredi De 10:00 A.M. à 3:00 P.M.
Thetford Mines	Edifice Snow-Jet 850, boul. Ouellet Thetford Mines	Du lundi au Vendredi De 10:00 A.M. à 3:00 P.M.



Emploi et
Immigration Canada

Employment and
Immigration Canada

faits divers et justice

Deux experts témoignent à l'enquête de P. Nadeau

par Marcel COLLARD

Le Dr Richard Authier a émis l'hypothèse que Mme France Caron-Nadeau aurait pu être poignardée de deux coups de couteau portés de la main gauche ou par un agresseur se trouvant derrière elle, le matin du 2

août 1978, et que l'heure de la mort pouvait se situer entre 7h30 et 8h30.

L'enquête préliminaire de Patrice Nadeau, âgé de 24 ans, accusé du meurtre avec préméditation de son épouse, s'est ouverte, hier matin, au

palais de justice de Québec, devant le juge André Bilodeau, de la cour des sessions de la paix. L'enquête se poursuivra demain.

Le Dr Authier, médecin légiste, a constaté la mort de la victime vers

11h45, le 2 août et il en attribua la cause à deux coups portés avec une force moyenne, dans la région du cœur et du foie. Mme Nadeau aurait survécu quelques instants, mais tout indique, selon le témoin, qu'elle n'a opposé aucune résistance. Selon la trajectoire de l'objet tranchant et pointu utilisé, les coups auraient été portés par un agresseur placé en face d'elle et de la main gauche ou placé derrière elle. Il attribue la présence d'une éraflure sur la poitrine de la victime à la pointe d'un objet coupant et piquant à la sortie de la plaie infligée.

Me Carol St-Cyr, procureur du ministère public, appela ensuite à la barre un biologiste de l'Institut de médecine légale, M. Michel Hamel, à qui les enquêteurs avaient confié des objets pour expertises. M. Hamel a dit avoir relevé une tache de sang humain sur le chandail blanc que portait l'accusé, sans pouvoir en déterminer le groupe sanguin en raison de la trop infime quantité du prélèvement. Il décela également une petite trace de sang sur le manche d'un couteau de chasse.

M. Michel Bouchard, propriétaire

de la compagnie Maribau, de Vanier, où Patrice Nadeau était employé depuis six ou sept ans, a relaté que l'accusé était allé le voir vers 10h, le matin du 2 août, pour l'informer que son garçonnet avait déclaré au téléphone que sa mère était étendue par terre et qu'elle saignait. Une semaine plus tard, Nadeau reprenait son travail. Puis 15 jours après, M. Bouchard se rendait voir Nadeau qui, en présence de deux policiers, lui avait tenu certains propos.

Me P.-A. Rousseau, procureur de l'accusé, s'objecta au témoignage des paroles qui auraient été alors prononcées et il obtint que le début de réponse déjà entendue soit retranché du compte rendu. Le juge donna droit à l'objection en déclarant qu'il était souhaitable, par souci de prudence, que les circonstances entourant la conversation de M. Bouchard et de Patrice Nadeau soient clairement établies au préalable.

Le dernier témoin de la journée, Jocelyn Labbé, un compagnon de travail de l'accusé, a rapporté qu'en arrivant à l'imprimerie, Nadeau lui avait proposé d'aller danser le samedi suivant. Nadeau, devant une réponse affirmative, a dit qu'il en informerait

son épouse. Une semaine auparavant, Labbé et son amie, ainsi que le couple Nadeau étaient allés à Old Orchard et tout semblait normal comme d'ailleurs en ce lundi soir, l'avant-veille du drame, alors qu'il s'était rendu à la maison de Nadeau.

Le témoin a aussi précisé que trois ou quatre semaines avant le 2 août, Nadeau lui avait fait part que son épouse avait parlé de séparation et de la vente de la maison. Nadeau avait ajouté qu'il chercherait une solution pour que la situation se rétablisse.

Interrogé par Me Rousseau, Jocelyn Labbé répéta que tout semblait normal lorsqu'il rendit visite au couple Nadeau, le lundi soir. Au cours du mois de juin, Nadeau aurait confié à son compagnon de travail que France lui semblait bizarre, qu'il se posait des questions sur ses agissements et qu'il avait été question de soins psychiatriques. Peu après le drame, Nadeau a révélé à Labbé que son épouse tenait un journal intime.

Les enquêteurs étant appelés à l'extérieur aujourd'hui, Me St-Cyr a demandé que l'enquête soit remise à vendredi (demain).

Incendie de la Bastogne, en 1972: le procès en est à sa 36e journée

par J.-Claude RIVARD

Les procédures judiciaires prises en cour supérieure par Les motels Laurentide Ltée et le restaurant Bastogne Inc., en sont entrées, hier, à leur 36e journée d'audience.

Il s'agit de ce recours entrepris peu après l'incendie qui détruisit de fond en comble l'ancienne "Bastogne" au 350 boulevard Sainte-Anne, le 25 février 1972.

Dans cette poursuite, dont est saisi le juge Gabriel Roberge, le boutiquier Thomas R. Lévesque se joint aux deux autres demandeurs pour reprocher à la ville de Beauport d'être la cause principale des dégâts considérables alors causés à l'établissement.

Me Gratien Boily reproche en leur nom à la corporation municipale d'avoir mal entretenu ses borne-fontaines, de façon qu'il a d'abord fallu les dégager de la neige avant de pouvoir s'en servir, pendant que le sinistre progressait.

Beauport se voit également reprocher d'avoir mis en service un nombre insuffisant de pompiers pour circonscrire les ravages de l'élément destructeur. Ils estiment, ces demandeurs, que les dommages auraient pu être circonscrits à la seule unité de motel numéro 15 où le feu prit naissance plus quelques dommages mineurs dus à la fumée.

Cette poursuite prise contre la ville de Beauport vise indirectement ce client qui avait loué l'unité de motel numéro 15, un fonctionnaire du gouver-

nement fédéral, M. Gérard Tremblay, de Chicoutimi, qui était de passage à Québec pour affaires, lorsque lui survint le malheur de s'endormir au lit avec une cigarette. Me Michel Lemieux défend les intérêts de ce citoyen.

Représentée par Mes André Gagnon et Jean-Charles Lord (procureur conseil) la ville de Beauport entend, bien entendu, se décharger de la part de responsabilité qu'on lui impute.

Les procédures en sont actuellement au stade de l'audition d'experts pour déterminer l'envergure des dégâts. Un tel spécialiste, M. J.-Alphonse Roy, expert en sinistres et en évaluation mobilière, occupait hier la boîte aux témoins pour une troisième journée. Son témoignage devait se poursuivre aujourd'hui.

Essayez la nouvelle Peter Jackson Extra Douce

Régulier et King size

Peter Jackson Extra Douce

25 Cigarettes King Size

La vraie douceur joue et gagne.



Le Soleil, André Boucher

Modèles féminins

Mlle Hélène Bergeron, 21 ans de Québec, est l'une des quelque 50 jeunes filles de 18 ans et plus de la région de Québec à s'être présentées au photographe de la revue Playboy qui était en fin de semaine dernière à la recherche de modèles féminins à photographier pour cette revue à fort tirage. Après avoir effectué un premier choix, M. David Chan pourra compléter un album sur le Canada et quelques-uns des modèles choisis pourraient bien faire l'intérieur sinon les pages centrales de Playboy un de ces jours pas trop lointains.

Le Bernier II est second

Selon M. Jean-Marie Gauvreau, de la rue Forget, un bonhomme qui lit beaucoup, qui écoute tout ce qui se passe à la radio et à la télévision et qui plus est, synthétise régulièrement les ondes courtes, le "BERNIER II" est peut-être le premier voilier "canadien" à joindre l'Atlantique et le Pacifique en passant par l'Arctique, mais il est quand même bon deuxième dans cette course.

Le premier voilier à avoir complété ce voyage fut le "Willywa" piloté par un belge du nom de Willy de Roos, qui serait parti en solitaire de Belgique en mai de l'an dernier. Après avoir traversé l'Atlantique nord et l'océan Arctique, M. de Roos serait arrivé à Vancouver vers la mi-octobre, l'an dernier.

M. Gauvreau dit avoir suivi le voyage du "Willywa" en captant les ondes du navigateur solitaire à l'aide de son récepteur-radio qui synthétise également les bandes mises à la disposition des radio-amateurs.

L'affaire n'a pas fait beaucoup de bruit au Québec (sans doute parce que tous les journaux étaient en grève à cette époque), mais M. Gauvreau dit avoir vu le navigateur belge être l'invité de plusieurs programmes sur des chaînes de télévision anglophones.

Travaux

Le ministère des Transports annonce que la rampe de l'autoroute de la Capitale donnant accès au boulevard Henri IV en direction sud, ne comptera qu'une seule voie à partir de demain jusqu'à mardi, le 24 octobre. Ce sont des travaux de réfection des joints de dilatation.

Il y aura une signalisation appropriée qui sera installée à l'intersection du boulevard Masson et de la Capitale afin de prévenir les automobilistes des travaux en cours.



pierre champagne

de 9h. à 11h.
Téléphone: 647-3434

Hochelaga ou Stadacona

Avec toutes ces "réalisations", comme je vous le disais, je vais finir par me prendre pour un autre. Non, chers lecteurs et je tiens, aujourd'hui, à corriger une grave erreur que j'ai commise, hier, erreur qui n'a d'égale que mon ignorance historique.

Imaginez-vous donc que j'ai osé écrire que l'ancien nom de Québec était Hochelaga. Or, un lecteur m'a téléphoné pour me dire que l'ancien nom de Québec n'était pas Hochelaga mais Stadacona. Je n'ai pas

d'excuse à vous donner sinon que mon chef des nouvelles, originaire de Donnacona, n'a pas vu l'erreur plus que moi. Ni le maquettiste né à Kénogami. Ni même le correcteur du village huron.

Je ne me pardonnerai jamais cette erreur "historique" d'autant plus que ma femme est native de "Stokan les toasts". Il y a quand même une chose dont je demeure certain, c'est que Québec ça veut vraiment dire "passage étroit".

Des gens extra



Il y aura un an, vendredi, le 20 octobre, qu'un des plus anciens employés du SOLEIL, M. J.-HORACE SAMSON, nous aura quitté pour un monde meilleur. Son décès, survenu durant la grève du SOLEIL, était passé presque inaperçu. M. Samson était superviseur des ventes, pour la Rive-Sud, où il comptait de nombreux amis. M. Samson avait travaillé pour LE SOLEIL durant 33 ans.

Le Québec a-t-il un avenir? C'est

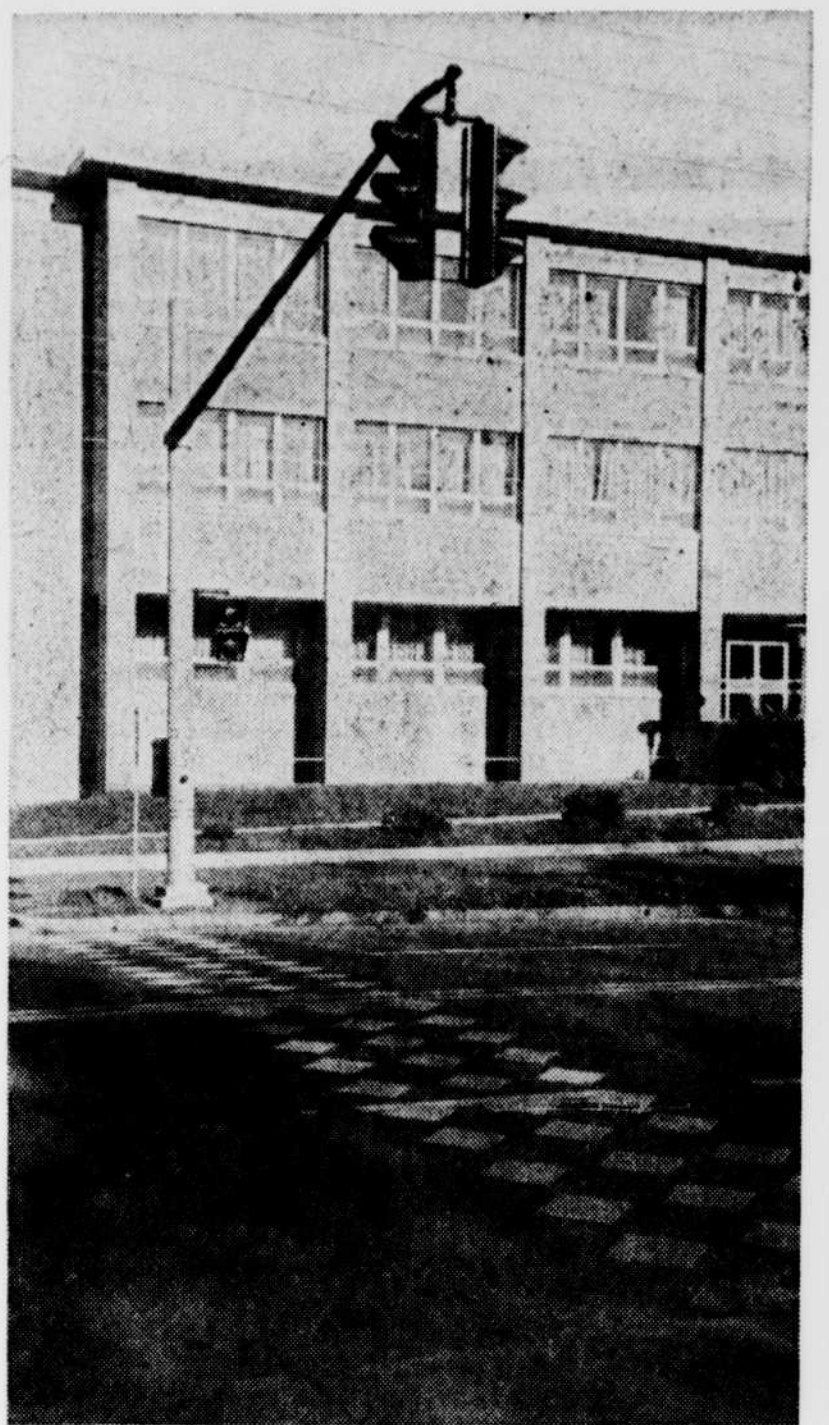
à cette question qu'une économiste de renom, Mlle MARIE-JOSEE DROUIN, présidente de l'Institut Hudson du Canada, s'efforcera de répondre à l'occasion d'une conférence qu'elle prononcera dans le cadre du prochain congrès annuel de l'Association des commissaires industriels du Québec. Ce congrès se déroulera au Château Frontenac, du 22 au 25 octobre prochain.

...

Près de 40 dames bénévoles ont travaillé durant toute l'année afin que la kermesse annuelle de la paroisse Saint-Jean Baptiste, présidée par ARTHUR PELLETIER, soit un succès. Elles invitent donc tous les Québécois à les visiter, au sous-sol de l'église Saint-Jean Baptiste, du 20 au 24 octobre.

...

PIERRE LORTIE qui a enseigné le ski de compétition pendant 13 ans au Mont-Sainte-Anne, continue à se faire remarquer à LG-3 où il travaille maintenant comme manoeuvre de nuit affecté à la préparation des fondations de l'Hydro-Québec. Presque tous les jours, LORTIE se fait un devoir de courir ses 15 kilomètres, bravant tous les éléments pour se garder en forme. Quand il était dans la région il se faisait un devoir de parcourir la distance qui sépare Québec de Saint-Ferréol en vélo.



Même Ste-Foy collabore

Le 28 septembre, je signalais à l'administration municipale de Sainte-Foy qu'un corridor pour piétons n'avait pas été peinturé à la bonne place, sur le boulevard des Quatre-Bourgeois. Au lieu de le peindre tout près ou juste en face des feux de circulation, on l'avait fait 50 pieds plus loin ce qui n'avait aucune logique.

Comme vous pouvez le constater, grâce à cette photographie, l'erreur a, là aussi, été vite réparée puisque le lendemain des ouvriers de la ville s'empressaient de barbouiller le bitume de losanges jaunes à l'endroit où il se devait.

Si tous mes vœux se réalisent, je vais finir par me prendre pour un autre.



VENTE INVENTAIRE

**DES SPECIAUX SANS PRECEDENT
DANS TOUT LE MAGASIN**



REFRIGERATEUR ROY 17 PI. CU. De luxe, vert CUISINIERE ROY 30" L'ENSEMBLE	CUISINIERE BELANGER 24" Blanc	LAVEUSE-SECHEUSE CHATELAINE DE BELANGER Niveau d'eau, 3 cycles	REFRIGERATEUR ROY 13 pi. cu. sans givre, jaune	LAVEUSE-SECHEUSE INGLIS 6 cycles, blanc	TELECOULEUR RCA XL-100 18"
CUISINIERE ROY 30"	SECHEUSE G.E. No 510, blanc	LAVEUSE CHATELAINE DE BELANGER Jaune, de luxe	CONGELATEUR McCLARY 19 pi. cu.	REFRIGERATEUR INDESIT 6 pi. cu., blanc	20 à 40% DE RABAIS SUR LES SYSTEMES DE SON EN MAGASIN
CUISINIERE CHATELET DE BELANGER Prestige, beige	LAVE-VAISSELLE INGLIS Liberator, encastré	LAVE-VAISSELLE MAYTAG portatif	LAVEUSE-ESSOREUSE HOOVER	ANNEXE A L'HUILE ENTREPRISE	
CUISINIERE G.E., 30" Four autonettoyant	CONGELATEUR McCLARY 8 PI. CU.	REFRIGERATEUR ROY 17 pi. cu., de luxe, vitre noire	FOUR MICRO-ONDES G.E. de luxe 1,5 pi. de puissance	TELECOULEUR RCA Colonial, 26"	

Généreuse allocation d'échange

prestige

Gilemieux

15, RUE ST-LOUIS, LÉVIS - TÉL.: 837-8821

Syndicat DE QUÉBEC

• Mail St-Roch • Place Laurier • Place Fleur de Lys



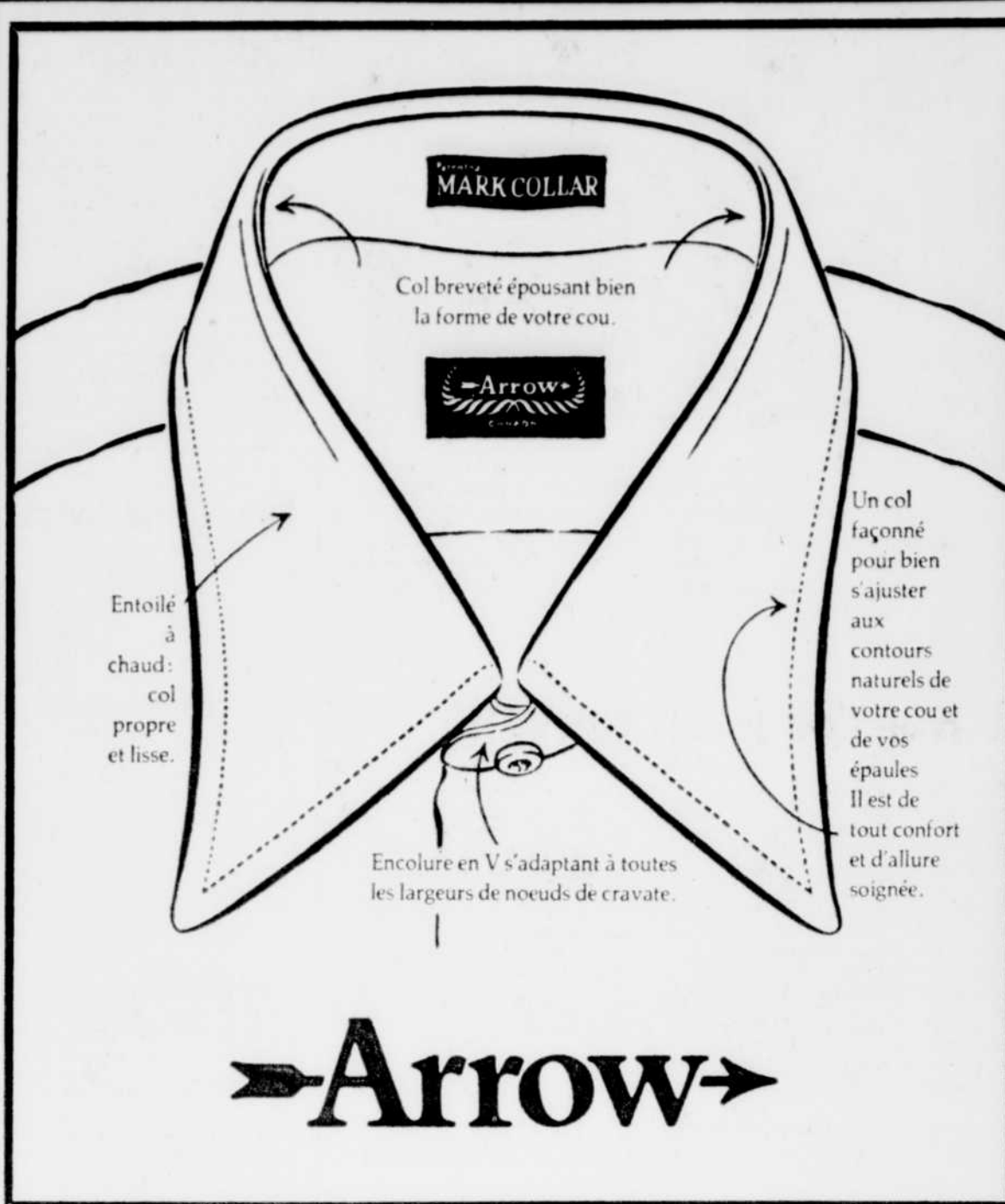
LE
CHIC AU
MASCULIN

Complet 3 morceaux

Complet comprenant le veston avec ouverture au centre, la veste à 2 boutons et le pantalon de coupe régulière. Dans un tissu 100% fine laine, à fines rayures contrastantes sur fond beige ou bleu. Tailles 36 à 44 régulières et 38 à 42 courtes.

225⁰⁰

Complets pour hommes, 2e étage, Mail St-Roch, Place Laurier, Place Fleur de Lys.



Soyez à l'aise grâce à un col breveté Mark Arrow

Le col breveté Mark Arrow épouse bien la forme de votre cou. Il restera toujours impeccable et maintiendra votre cravate en place. Essayez donc les chemises de qualité Arrow à col breveté Mark. Elles se portent tellement facilement. Demander à les voir maintenant au Syndicat. Elles vous sont offertes dans les teintes tons sur tons de blanc, bleu ou beige, en grandeurs 14 à 17½.

Elles sont disponibles aussi dans des teintes entièrement unies, telles le blanc, le bleu ou le beige.

23⁰⁰

18⁰⁰



Gant de cuir

Gant très chic fini à la main, aux coutures très discrètes, fait de véritables peaux d'agneau doublé de nylon. Offert en noir ou brun, dans les grandeurs 7½ à 9½.

25⁰⁰



Botte de cuir

Botte de cuir chaudement doublée de molleton, avec empeigne mocassin et semelle de crépon. Hauteur de 8 po. et fermeture éclair sur le côté. Offerte en brun ou noir, dans les pointures de 7 à 11.

44⁰⁰